

COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE



2014

RAPPORT ANNUEL

RAPPORT
MORAL



RAPPORT
D'ACTIVITÉ



RAPPORT
FINANCIER



Ce rapport concerne la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.



p.15

Le rapport moral du président

Faits marquants & chiffres-clefs de l'année 2014
L'année 2014 en bref

p.4
p.8
p.9

1 AU SERVICE DES DONATEURS & DU PUBLIC

p.10

La déontologie	p.12
Un paysage de la générosité qui bouge : quels défis pour la régulation?	p.15
Une campagne virale pour les 25 ans du Comité	p.16
7 ^{ème} édition du baromètre de la confiance	p.17
Bilan médias : le "quali" prime sur le "quantif" en 2014	p.18
Le Comité à l'heure du numérique	p.20
Participation au 9 ^{ème} Forum National des Associations et Fondations	p.21
Le Comité dans son environnement	p.22
Bilan du développement en 2014	p.24

2 AU CONTACT DES ORGANISATIONS AGREES

p.25

Un agrément facteur de progrès	p.26
Un contrôle consolidé et dialogué	p.28

p.16



p.34



3 VIE ASSOCIATIVE DU COMITE

Focus sur la communauté des membres
80 organisations agréées
A propos de la gouvernance du Comité
Vie des bénévoles
131 bénévoles au Comité

p.30

p.31
p.32
p.34
p.38
p.40

Rapport financier

Le mot du trésorier
Analyse et commentaires des comptes
Bilan et compte de résultat

p.42

p.44
p.45
p.47



p.39



p.18

- Rapport
moral

“ 2014, l'année des 25 ans ”

Décembre 2014 a marqué les 25 ans d'existence de la Charte.

25 ans, c'est le moment d'atteindre le régime de croisière : le Comité est sur les rails, la machine fonctionne, avec une belle régularité.

25 ans, c'est aussi l'âge où il faut songer à se renouveler pour prévenir l'immobilisme ; plusieurs chantiers doivent y contribuer.

25 ans, ce n'est pas encore la maturité et, dans un environnement très évolutif, des espaces restent à explorer pour remplir l'ambition de notre projet.

Le Comité est sur les rails

Les objectifs sont clairs grâce au travail collectif réalisé autour du projet associatif. Le déploiement opérationnel est stabilisé à la faveur des efforts importants qui ont été consentis pour écrire nos procédures, programmer nos activités, anticiper les mouvements et répartir les rôles. Les prises de relais fonctionnent sans heurt, comme celles qui se sont produites en 2014 à la présidence de la Commission d'agrément et à la direction générale.

Nos objectifs de régularité, de transparence et de proximité sont largement atteints. Le dispositif de contrôle fonctionne sans défaut ni tension grâce à un management attentif des ressources humaines bénévoles, à une politique continue d'animation du corps de contrôle et à un investissement conséquent dans la formation des contrôleurs. Tous les agréments sont renouvelés à date, au terme d'une procédure contradictoire affinée, par des décisions normalisées qui visent la clarté et l'homogénéité des traitements. Nous veillons à discipliner le processus souvent laborieux d'instruction des premiers agréments et avons mis en place la fonction d'ambassadeur pour gérer la relation avec les candidats potentiels.

La même discipline s'exerce dans le champ de la déontologie professionnelle. Une étape importante a été franchie en 2014 avec l'adoption du texte d'application de la Charte relatif à la communication sur la gouvernance qui répond à la montée des attentes du public en la matière. Aujourd'hui le programme de travail déontologique se limite à deux chantiers prioritaires, concernant les politiques de rémunération et les nouveaux modes de collecte.



Gérard de la Martinière
Président du Comité de la Charte

Dans un contexte de risque élevé, une attention de tous les instants

Le capital confiance dont bénéficient les organismes faisant appel à la générosité publique se maintient à un bon niveau dans un contexte marqué par une montée de la défiance. Mais la crise ne peut manquer d'affecter certaines structures, notamment celles qui dépendent largement des financements publics. Dans un tel contexte, la vigilance reste de mise pour notre rôle de "tiers de confiance", afin de détecter de façon précoce les troubles de gouvernance, les faiblesses de contrôle interne ou les déviations éthiques qui pourraient provoquer des scandales dévastateurs dans un univers fortement médiatisé. Il est dès lors naturel qu'un certain degré de pression s'exerce sur les organisations agréées, en soulevant des points sensibles ; nous le faisons avec toute la détermination nécessaire en veillant à être lisibles et réalistes dans un esprit de dialogue constructif.

“ la vigilance reste de mise pour notre rôle de "tiers de confiance" ”

L'on nous reproche parfois de durcir les exigences de la Charte, mais cela ne décourage pas les candidats à l'agrément qui sont nombreux à frapper à la porte. L'attractivité du Comité sort renforcée par la nouvelle marque d'agrément dont la visibilité s'est nettement accrue en 2014. Elle conforte notre volonté d'asseoir la Charte du don en confiance comme la référence déontologique de l'appel à la générosité publique. Nous voyons avec satisfaction que des organisations non adhérentes commencent à s'y référer, de même que nous sommes sollicités par les prestataires de services de collecte pour vérifier la conformité de leur offre par rapport aux règles de la Charte.

Ces tendances lourdes produisent un indicateur qui ne trompe pas, celui de la charge de travail qui pèse sur les équipes du Comité : les séances de la Commission d'agrément se multiplient, l'examen des rapports...

...intermédiaires mobilise de plus en plus de monde, l'animation d'un corps de contrôle qui vient de franchir le seuil de 100 contrôleurs répartis en 12 cercles requiert une énergie soutenue. Huit dossiers de premier agrément sont en cours d'instruction ; nos ambassadeurs sont en relation avec de nombreuses organisations intéressées. L'engagement de nos bénévoles est au rendez-vous de ce défi de croissance, en adhérant à une discipline forte dans l'organisation du travail, en consacrant du temps à la formation et aux échanges, en acceptant de prendre en charge des fonctions élargies. En parallèle, l'équipe des permanents du Comité s'étoffe de façon mesurée pour fournir le support adéquat à ce remarquable coup de collier de nos bénévoles.

Tout en engageant un renouvellement en profondeur

Dans le prolongement des changements opératoires réalisés depuis 2011, l'*aggiornamento* se porte désormais sur les "Tables de la Loi" avec le lancement du chantier de modernisation du référentiel. Tout le monde s'accorde à considérer que les textes de la Charte ont vieilli, que l'empilement des strates successives nuit à la lisibilité, que la juxtaposition de principes, de règles et de dispositions pratiques en affecte l'applicabilité ; pour être mieux utilisés dans la gestion au quotidien, ils doivent également se couler dans les nouvelles disciplines de la documentation numérisée.

C'est pourquoi il a été décidé d'engager une réécriture complète du référentiel de déontologie. Le pilotage du projet a été confié à l'un des experts les plus chevronnés du Comité qui bénéficie du concours de représentants de toutes les parties prenantes. Le travail se déroule sous le regard du comité de déontologie du Conseil. Des présentations périodiques aux groupes-témoins permettront de suivre l'avancement des travaux en toute transparence.

Comme l'objectif n'est pas de modifier le contenu du corpus de régulation, les animateurs veilleront à maintenir les normes en vigueur ; toutefois l'inventaire détaillé conduira sans doute à identifier des besoins d'ajustement qui seront traités de façon séparée en suivant les procédures habituelles de nos travaux déontologiques. L'année 2015 doit recueillir les premiers résultats de ce travail.

En écho à divers questionnements apparus ces dernières années et dans le prolongement naturel de l'adoption du projet associatif, le conseil d'administration a décidé d'ouvrir une réflexion sur la gouvernance du Comité. Sept ans après l'importante ré-

forme statutaire de 2008, le moment est venu de se pencher sur la participation des bénévoles à la gouvernance ou le recrutement des personnalités qualifiées du Conseil. Une discussion exploratoire est en cours au sein d'un groupe piloté par la vice-présidente et le trésorier ; leurs propositions seront ensuite soumises à un large débat associant toutes les composantes du Comité.

Un autre axe de transformation concerne le financement du Comité ; une première étape a porté sur la création d'un fonds de dotation, mais les démarches entreprises auprès de l'administration fiscale n'ont pas encore permis d'obtenir les décisions nécessaires pour le mettre en activité.

Chercher des points d'appui pour aller plus loin

Le Comité est en "bonne forme" et son activité est portée par les besoins sociaux, mais les enjeux de régulation de l'appel à la générosité publique sont considérables et la rapidité des évolutions détermine une certaine urgence.

C'est pourquoi le Conseil d'administration avait accepté de participer à un chantier de réflexion sur la labellisation à l'invitation de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, avec comme objectif principal d'élargir l'offre de labellisation aux organisations de taille moyenne. Des travaux suivis se sont déroulés tout au long de l'année 2014, avec la participation de représentants d'Ideas et de quatre organisations témoins, pour rationaliser et renforcer le dispositif de labellisation. Ils n'avaient pas permis, fin 2014, de déboucher sur un consensus susceptible de recevoir une application opérationnelle.

Le Conseil d'administration considère comme souhaitable toute transformation, même lourde, qui permettrait :

- d'élargir l'offre de labellisation,
- de renforcer l'audience publique du label,
- d'asseoir l'indépendance et les moyens d'action de la structure de labellisation.

Mais il n'entend pas s'écarter de la ligne suivie durant les 25 années du Comité, à savoir :

- la focalisation sur l'appel à la générosité publique,
- l'exclusion de tout mélange des genres entre labellisation et activités de conseil,
- le maintien de l'unité de responsabilité et d'action dans la structure de labellisation.

A défaut de pouvoir s'appuyer sur les interlocuteurs avec lesquels nous avons échangé, d'autres partenariats seront à rechercher. La valeur intrinsèque du projet et son utilité au regard des besoins de la société sont tels que je n'ai pas de doute sur le succès de cette recherche •

Nominations à la Commission d'agrément du Comité :
Michel Senellart, président, et Alain Breton, vice-président

Nomination d'une nouvelle directrice générale,
Nathalie Blum

3 nouvelles organisations agréées

Vaincre les Maladies Lysosomales
Electriciens sans frontières
Fondation Saint Matthieu

L'Association Française des Sclérosés en Plaques quitte le Comité

80 Organisations agréées
(et 8 personnalités qualifiées, soit 88 membres)

Assemblée générale de l'International Committee on Fundraising Organizations à Paris et colloque sur le thème "Un paysage de la générosité qui bouge : quels défis pour la régulation ?"

131 bénévoles

6 permanents

710 k€ de budget annuel

Lancement de 4 chantiers
Modernisation du référentiel déontologique
Transparence des politiques de rémunération
Régulation des nouveaux modes de collecte
Gouvernance du Comité

Une campagne virale pour les 25 ans du Comité



Adoption d'une nouvelle règle déontologique relative à la communication sur la gouvernance



Les événements qui ont rythmé la vie du Comité en 2014

Janvier

- 13 janvier : nomination de Nathalie Blum en tant que directrice générale du Comité de la Charte par le Conseil d'administration
- 23 janvier : vœux du Comité

Février

- 13 février : agrément d'Electriciens sans frontières
- Lancement du chantier Modernisation du référentiel déontologique
- Création d'une chaîne youtube consacrée au Comité

Mars

- 10 mars : prise de fonctions de la nouvelle directrice générale, Nathalie Blum
- 13 mars : agrément de Solidarités Nouvelles pour le Logement à titre probatoire
- Nomination de Michel Senellart en tant que président de la Commission d'agrément du Comité de la Charte et de Gérard Bouniol en tant que commissaire

Avril

- 1^{er} avril : nomination de Mathilde Cuchet-Chosseler en tant que déléguée déontologie et relations extérieures
- 10 avril : Assemblée générale ordinaire et élection de cinq nouveaux administrateurs

Mai

- 12 mai : lancement du chantier Gouvernance du Comité
- 21 mai : nomination d'Alain Breton en tant que vice-président de la Commission d'agrément
- Lancement d'un chantier déontologique sur le thème de la transparence des politiques de rémunération, piloté par Axelle Davezac, DG de la Fondation ARC
- 24 mai : Assemblée générale de l'International Committee on fundraising organization (ICFO) à Paris et organisation d'un colloque sur le thème "Un paysage de la générosité qui bouge : quels défis pour la régulation ?"

Juin

- 16 juin : démission du Comité de l'Association Française des Sclérosés en Plaques
- 19 juin : adoption par le Conseil d'administration du texte d'application de la Charte relatif à la communication sur la gouvernance

Septembre

- 1^{er} septembre : recrutement de Soizick de Bellabre pour un CDD de 4 mois au poste de chargée de communication et de formation
- 25 septembre : agrément de Vaincre les Maladies Lysosomales

Octobre

- 9 octobre : réunion annuelle des bénévoles
- 22 octobre : publication des résultats du 7^{ème} baromètre de la confiance
- Dans le cadre du 9^{ème} Forum National des Associations et Fondations, organisation d'un espace "générosités, philanthropie et mécénat" et d'une conférence commune
- 23 octobre : lancement du chantier Régulation des nouveaux modes de collecte

Novembre

- 27 novembre : agrément de la Fondation Saint Matthieu
- Réunion annuelle des référents des organisations membres

Décembre

- 11 décembre : nomination d'un nouveau commissaire, Etienne Broquet, et de quatre contrôleurs généraux adjoints, Jean-Louis Gaugiran, Catherine Guinefort, Danièle Larger et Jacques Théveneau, à compter du 1^{er} janvier 2015
- 12 décembre : organisation d'une campagne Internet largement relayée à l'occasion des 25 ans du Comité •

- Rapport
d'activité



1

Au service des
donateurs et
du public

Adoption d'une nouvelle règle déontologique

Gouvernance des organisations



Les travaux du groupe de travail lancé en 2013, sous la houlette de Didier Ponsot, président de la fondation ATD Quart-Monde, et d'André Hochberg, administrateur de la Fondation ARC, ont abouti à un projet de nouveau texte d'application de la Charte (TAC) XI validé par le Conseil d'administration du 13 février 2014. A la suite d'une consultation sur trois mois des membres et du public, ce projet a été adopté par le Conseil d'administration du 19 juin 2014 pour une mise en application dans un délai de 18 mois maximum. Cette nouvelle exigence du Comité de la Charte n'a pas pour objet d'instituer un modèle de gouvernance unique aux organisations agréées, mais d'énoncer les 9 points-clés qui doivent nourrir la communication afin de favoriser l'adhésion du public (cf. encadré ci-dessous).

Ainsi, ce texte a une visée avant tout pédagogique : les informations sur la gouvernance sont souvent diffuses, difficilement accessibles et mal comprises par le grand public. Les réunir, les ordonner et y apporter une cohérence d'ensemble permettront de mieux apprécier les garanties qu'offre une gouvernance de qualité.

3 nouveaux chantiers



Transparence des politiques de rémunération

La discordance intervenue entre la règle relative à la publication des cinq plus hautes rémunérations (TAC I.1.5) et le cadre légal d'obligation de publication des trois plus hautes rémunérations s'appliquant depuis 2006 à certaines associations est source de confusion. Cela peut amener certaines organisations agréées à éluder l'engagement de transparence souscrit à l'égard du Comité. Après avoir envisagé d'aligner cette règle sur le dispositif légal, le Conseil d'administration a estimé qu'il était préférable de se doter d'une règle permettant à tous les membres de se mettre en conformité avec les textes. Il a donc décidé, lors de sa séance du 13 février 2014, d'ouvrir un nouveau chantier déontologique sur le thème de la transparence des politiques de rémunération adoptées par les organisations faisant appel à la générosité publique. L'objectif est de proposer une nouvelle approche plus pédagogique de la question ; ainsi, ce chantier a pour ambition d'améliorer la transparence en matière de politique de rémunérations des organisations dans le souci d'éclairer au mieux le donateur, tout en veillant à ne pas porter préjudice aux organisations en terme d'image et en préservant l'unité du référentiel déontologique, et plus spécifiquement :

- amener toutes les organisations, y compris celles non concernées par l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, à adopter une démarche de ...

Les 9 points-clés de la gouvernance

- 1 La qualité d'adhérent, de membre, d'administrateur : qui fait quoi et sur quelle durée ?
- 2 Les organes collégiaux élus : quelles interrelations et quelles responsabilités ?
- 3 La direction exécutive : qui dirige, avec quels moyens et sur quels fondements ?
- 4 Les relations entre les instances élues et la direction exécutive : quels leviers de contrôle ?
- 5 La relation entre la gouvernance et les "parties prenantes" de l'organisation : comment s'organise le contrôle et selon quelles modalités ?
- 6 La prévention des conflits d'intérêt au sein de l'organisation : qui contracte avec qui ? Selon quelles modalités, avec quels contrôles ?
- 7 Système d'évaluation et de couverture des risques : a-t-on anticipé les risques ? Quelles sont les procédures mises en place ?
- 8 L'accompagnement et l'évaluation de la gouvernance
- 9 Cas particuliers des organisations complexes et des organisations relevant d'un réseau international

... transparence en matière de politique de rémunération des dirigeants et globalement, le cas échéant, à formaliser cette politique,

- au-delà de l'information brute délivrée dans le rapport financier et dans la lignée du TAC VII sur l'Essentiel, faire émerger des clefs de lecture reflétant la variété des modèles en matière de rémunérations et permettant d'éviter les comparaisons hâtives qui se retrouvent parfois dans les médias.

Axelle Davezac, directrice générale de la Fondation ARC, a piloté le groupe de travail à l'œuvre d'octobre à décembre 2014. Tout en veillant au respect de la diversité des modèles des organisations, le groupe s'est attaché à traiter trois questions :

1 Qui définit la politique de rémunération de l'organisation ?

2 Quels sont les principes qui guident cette politique et quels sont les critères qui permettent de l'élaborer ?

3 Comment est-elle publiée ?

🔗 **Toute l'actualité des évolutions déontologiques du Comité sur :**
<http://www.comitecharte.org/deontologie/contributions-la-reflexion-et-mise-jour-de-la-deontologie>



Intervention de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures Réunion des bénévoles du 9 octobre 2014

Régulation des nouveaux modes de collecte

Sont apparus depuis peu en France de nouveaux modes de collecte issus de deux pôles de modes de financement à l'initiative de nouveaux opérateurs, à savoir :

- les outils de la "générosité embarquée", qui fonctionnent sur le principe du micro-don adossé à des transactions du quotidien, les arrondis sur salaire, les arrondis en caisse, les cartes de don ou les cartes de paiement solidaire,

- les possibilités qu'offrent les nouvelles technologies (applications, plateformes, portails de don ou d'engagement, qui proposent au public le soutien de projet sur un mode participatif par un don et/ou en collectant soi-même, *via* sa propre page de collecte).

Le Comité de la Charte a fait le constat que les propositions émanant de ces opérateurs ne sont en général pas en adéquation avec les principes et les règles contenus dans la Charte de déontologie, la plupart du temps concernant les conditions de rémunération des prestataires.

En conséquence, le Conseil d'administration a décidé, lors de sa séance du 13 mars 2014, d'inscrire le chantier de la régulation des nouveaux modes de collecte au programme déontologique 2014-2015, présenté aux membres et aux bénévoles lors de l'Assemblée générale du 10 avril 2014.

Un groupe de travail sera constitué au premier trimestre 2015, avec pour objectif de réexaminer les règles d'application du Comité relatives à la collecte et - tout en restant fidèle aux principes déontologiques - de les adapter, si cela est jugé nécessaire, aux spécificités des nouveaux modes de collecte afin de préserver les intérêts du donateur et les éléments de la confiance lorsqu'il effectue un don *via* ces canaux. Il sera piloté par Christophe Leroux, délégué à la communication et au développement de la Ligue contre le cancer, et Antoine Vaccaro, président du Fundraising Lab et du Cerphi (Centre d'Etude et de recherche sur la philanthropie).



Modernisation du référentiel déontologique



Claude Allenbach
pilote du chantier
Modernisation du référentiel



Le texte de la Charte a été imaginé en 1989 en même temps qu'ont été posées les bases du Comité de la Charte avec le concours d'une vingtaine d'organisations fondatrices. L'association a, depuis sa création, fait évoluer la Charte en l'enrichissant avec un ensemble de textes qui, rassemblés, constituent le référentiel déontologique de la Charte du don en confiance.

L'esprit fondateur de la Charte apparaît au moment des discussions parlementaires qui ont accompagné la préparation et le vote de la loi sur le développement du mécénat en juillet 1987. Le texte de la Charte, les textes d'application et les autres textes, conservent 25 années plus tard toute leur pertinence et toute leur actualité. Les donateurs, qui en raison de leur très grande dispersion ne peuvent exercer un contrôle de l'utilisation de leur générosité, trouvent avec le Comité de la Charte et avec son référentiel déontologique, un dispositif efficace pour conforter leur confiance. Néanmoins, l'accumulation des adjonctions successives de nouvelles dispositions a fini par introduire un niveau de complications faisant obstacle à la clarté et à l'accessibilité de l'ensemble de ces textes, non seulement pour le public mais également pour les organisations agréées.

En faisant ce constat, le Conseil d'administration du Comité a engagé, dans sa séance du 24 septembre 2013, une démarche destinée à moderniser le référentiel de déontologie en mettant en place un groupe de projet avec pour objectif d'aboutir à des propositions à la fin de l'année 2015.

Avec l'impératif de reformuler l'ensemble des textes tout en respectant les exigences existantes au moment de l'engagement des travaux, l'ambition du projet est néanmoins forte. Disposer d'un référentiel compréhensible par chacun, public et

Composition de l'équipe-projet

Claude Allenbach contrôleur général adjoint
et ambassadeur (pilote)
Jacques Bachelin commissaire
Michel Barrau commissaire
Benoît Clair contrôleur
Mathilde Cuchet-Chosseler déléguée
déontologie et relations extérieures
Bruno Gizard administrateur
Phong Guillen DG d'Action Enfance
Francis Noël contrôleur

organisations, rappeler le sens accordé à chacune des exigences, restituer la cohérence d'ensemble, préparer un cadre se prêtant plus aisément aux évolutions futures, tels sont les principaux buts recherchés.

Afin de bénéficier des expériences et des contributions du plus grand nombre, le dispositif de conduite de la modernisation du référentiel de déontologie réserve une part importante à la concertation et à la communication régulière sur la progression des travaux.

C'est ainsi que les travaux conduits pendant l'exercice 2014 (quatre réunions s'échelonnant de septembre à décembre) ont permis, après avoir procédé à une analyse des pratiques d'autres organisations en France et dans d'autres pays, de mener un examen critique des dispositions en vigueur. Ces observations ont permis d'élaborer un nouveau cadre qui supportera l'architecture du futur référentiel de déontologie. A la suite de différents échanges proposés aux parties prenantes, aussi bien les organisations que les instances et les bénévoles du Comité, les travaux seront poursuivis en 2015 pour fixer l'architecture de la proposition, rédiger les textes, partager et soumettre la proposition au Conseil d'administration avec l'avis de son comité de déontologie •



L'ICFO (International Committee on Fundraising Organizations) est une organisation internationale regroupant les homologues du Comité de la Charte à travers le monde entier.

Sa mission est de promouvoir, à l'échelon international, la transparence dans les activités des organisations à but non lucratif, l'élaboration de règles déontologiques et la création d'organismes de contrôle. Elle compte 17 membres répartis en Europe, en Amérique du Nord et du Sud et en Asie.

Le Comité de la Charte est membre de l'ICFO de longue date. Chaque année, l'Assemblée générale de l'ICFO est organisée par un pays membre. En 2014, c'était au tour de la France. Elle s'est tenue à Paris le 24 mai, réunissant 28 participants, 15 membres, 6 *supporting members* et 7 invités. Elle a été l'occasion de nombreux échanges et partages d'expériences sur les pratiques des différents pays représentés. La prochaine Assemblée générale de l'ICFO devrait se tenir à Washington en 2015, à l'invitation de la BBB Wise Giving Alliance.

Colloque le 23 mai :

"Un paysage de la générosité qui bouge : quels défis pour la régulation ?"

A l'occasion de cette Assemblée générale, le Comité de la Charte a organisé un colloque qui a réuni plus d'une centaine de participants (membres de l'ICFO, membres du Comité, partenaires, journalistes, bénévoles, etc.). La matinée a été consacrée à un aperçu

général du paysage de la générosité. Elle s'est articulée autour d'une présentation de la situation en France, de comparaisons internationales et s'est conclue sur les grands enjeux de la régulation de l'appel à la générosité publique. Deux tables rondes ont été organisées l'après-midi, la première sur le thème du traitement de la collecte Internet, la seconde sur le suivi des flux transnationaux de la générosité.

Le colloque a donné lieu à de riches échanges, notamment autour des spécificités des organismes de contrôle à travers le monde, des nouveaux modes de collecte Internet et des flux de la générosité à l'international •

Avec l'aimable participation d'**Arnaud Burgot**, vice-président de l'Association Financement Participatif France, co-fondateur d'Ulule, **Jean-Baptiste Carpentier**, directeur de TRACFIN, **Jean Chevallier**, expert bénévole du Comité de la Charte, **Javier Garcia**, Asociacion Confio, **Mahieddine Khelladi**, directeur exécutif du Secours Islamique France, **Gérard de la Martinière**, président du Comité de la Charte, **Dominique Lemaistre**, directrice du mécénat de la Fondation de France, **Philippe Lévêque**, directeur général de CARE France, **John Pellowe**, directeur du Canadian Council of Christian Charities, **Françoise Sampermans**, présidente de France générosités, **Viviane Tchernonog**, universitaire, **Michel Thomas**, conseiller référendaire, responsable du secteur Générosité publique au sein de la 5^{ème} chambre de la Cour des Comptes, **Antoine Vaccaro**, président du CERPHI, **Rose-Marie Vanlerberghe**, présidente de l'Institut Pasteur, **Jean-Pierre Vercamer**, associé Deloitte, **Bennett Weiner**, directeur de BBB Wise Giving Alliance, **Burkhard Wilke**, directeur de Deutsches Zentralinstitut für soziale Fragen et **Martina Ziegerer**, présidente de l'ICFO et de Stiftung ZEW.

➤ Plus d'information sur l'ICFO : www.icfo.org

Le label du Comité : un gage de confiance et de transparence depuis 25 ans

Pour 4 français sur 10, le label "Don en confiance" joue un rôle de renforcement de la confiance et d'incitation au don (cf.p17). Le Comité de la Charte du don en confiance a soufflé le 12 décembre 2014 ses 25 bougies, occasion de revenir sur sa création et sa signification.

Une démarche innovante lancée en 1989

1^{ère} démarche de régulation des organisations faisant appel à la générosité publique, le Comité de la Charte est créé en 1989 à l'initiative de 18 grandes associations et fondations du secteur social et humanitaire, soucieuses de préserver et développer une relation de confiance entre le secteur et les donateurs.

Depuis l'origine, elle fonctionne sur le principe d'une adhésion volontaire des organisations aux exigences de sa Charte de déontologie.

Ce que le label signifie

Les 25 ans du Comité ont été l'occasion de rappeler que tous les donateurs peuvent donner en confiance aux organisations qui ont reçu le label, dans la mesure où chacune d'elle rassemble :

- ⇒ **engagement déontologique** : les organisations s'engagent à respecter l'ensemble des dispositions de la Charte et les contrôles exercés par le Comité n'ont pas révélé de manquement ;
- ⇒ **gestion désintéressée** : les dirigeants exercent leur mandat de façon désintéressée, en ayant le souci de la régularité statutaire ;
- ⇒ **gestion rigoureuse** : les moyens dont elles disposent sont utilisés pour obtenir la meilleure efficacité de leur action ;
- ⇒ **communication respectueuse** : tant envers les personnes concernées par la cause qu'envers les donateurs ;
- ⇒ **transparence** : les organisations disent bien ce qu'elles font et font bien ce qu'elles disent •

Un grand merci à la cinquantaine d'organisations membres qui a joué le jeu en relayant la campagne Internet, lancée le 12 décembre à l'occasion de la date anniversaire du Comité !



CE LABEL EST UN GAGE DE CONFIANCE
ET DE TRANSPARENCE DEPUIS 25 ANS

DONNEZ EN CONFIANCE AUX 80 ASSOCIATIONS
ET FONDATIONS LABELLISÉES

Ce label est délivré par le Comité de la Charte du don en confiance aux organisations faisant appel à la générosité publique qui respectent sa charte de déontologie et se soumettent à son contrôle. comitecharte.org



“ La valeur du service que nous rendons à la collectivité dépend étroitement de la reconnaissance par le public du label "Don en confiance". Alors que les Français traversent une grande crise de confiance, pour 40 % d'entre eux, ce label est une incitation au don. Ce résultat nous oblige. Il nous conduit à accentuer nos efforts pour développer des actions qui améliorent encore la confiance des donateurs au moment où l'on assiste à un transfert de responsabilités des pouvoirs publics vers le secteur associatif. ” Gérard de la Martinière, président du Comité de la Charte

Les Français plébiscitent leurs associations : 57 % leur font confiance pour lutter contre la précarité !

Les Français font plus confiance aux associations qu'à l'Etat !

De manière encore plus marquée qu'il y a deux ans, les Français sont de plus en plus nombreux à faire davantage confiance aux associations plutôt qu'aux pouvoirs publics pour remplir un certain nombre de missions d'intérêt général, signe de la percée de l'action associative au sein de notre société !

Une confiance qui se renforce

Dans un climat de défiance particulièrement fort à l'égard des institutions, l'indice de confiance dans les associations et fondations faisant appel aux dons renoue avec son niveau de 2012. Au premier rang des leviers de la confiance : contrôle et transparence.

Les Français, demandeurs de transparence en ligne

Il leur suffit pour les trois-quarts d'entre eux de savoir que l'information sur ce que font les associations et fondations et la manière dont elles sont dirigées existe et qu'ils peuvent y accéder facilement. Dans notre société actuelle hyper connectée, le rapport à l'information a nettement évolué en sept ans : c'est moins l'information qui est attendue en tant que telle, que le chemin pour y accéder.

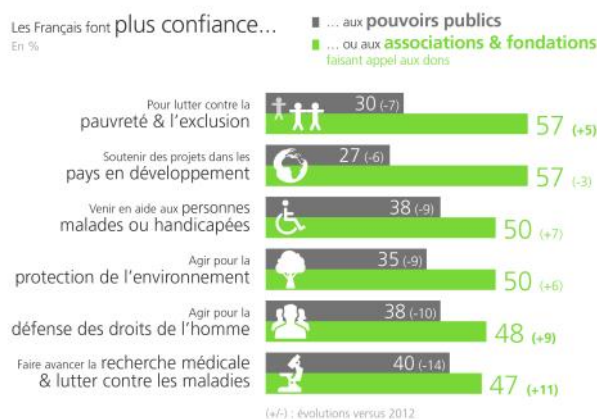
Une marque qui a trouvé ses marques !

Objectif atteint pour la seconde année d'existence de cette nouvelle marque dont la notoriété se renforce progressivement dans l'opinion publique •

Plus d'information sur les résultats du 7^{ème} baromètre de la confiance :

www.comitecharte.org/observatoire-de-la-confiance

Baromètre de la Confiance des Français en 2014



Un levier de confiance essentiel : l'existence d'un contrôle



Source : 7^{ème} édition du Baromètre de la Confiance, 2014



TNS Sofres



123 retombées médias en 2014

De grands titres de la presse nationale - quotidiens, hebdomadaires et magazines (La tribune, Le Figaro Patrimoine, Challenges, Le Revenu-placement, etc.) - et régionale (Dépêche du midi, la Voix du Nord, les Dernières Nouvelles d'Alsace, Presse Océan, etc.), ainsi que les médias audiovisuels (France 5, France info, etc.) se sont fait l'écho régulièrement des travaux et des positions du Comité en le citant ou en interviewant ses dirigeants.

A noter, entre autres, [Le Nouvel économiste](#) qui s'est penché sur les outils marketing de la collecte, [Terra Eco](#) à qui le président du Comité a répondu sur le placement de l'argent des ONG ou encore [La Croix](#) qui a relayé la 7^{ème} édition du baromètre de la confiance. (cf.p17)

[France info](#) a interviewé la directrice générale du Comité sur l'utilisation des dons provenant de concerts. Le président, ainsi qu'une contrôleuse du Comité, Edith Deboudé, et le président du directoire de la Fondation pour la Recherche Médicale, Denis Le Squer, sont intervenus dans le cadre d'un reportage réalisé par [France 5](#), consacré à la transparence de l'affectation des dons.

Les revues et sites du secteur - Lettre de l'Economie Sociale, Associations mode d'emploi, Loi 1901, l'Admical, Coordination sud, la Chaîne du cœur, le Monde des Fondations, etc. - relaient également périodiquement les événements du Comité (colloque ICFO, nouveaux agréments, etc.) et les travaux qu'il a menés ou auxquels il a participé (baromètre de la confiance, étude sur la rémunération du secteur des associations et des fondations, etc.).

Des informations relatives au Comité, ou des citations, figurent aussi sur le site des organisations membres, ainsi que sur de nombreux sites Internet

de tous types (ressources humaines, emploi, loisirs, handicap, culture, etc.).

Enfin, la collaboration avec [Juris Associations](#) s'est poursuivie et a donné lieu à la publication de trois articles signés du président, de la déléguée déontologie et relations extérieures et de deux experts bénévoles du Comité, Michel Soublin et Michel Vantalou.



13 communiqués de presse en 2014

Janvier Le bilan des agréments 2013 ? La qualité avant tout !

Nathalie Blum, nouvelle directrice générale du Comité de la Charte

Février Electriciens sans frontières obtient l'agrément "Don en confiance"

Avril Michel Senellart nouveau président de la Commission d'agrément du Comité

Un paysage de la générosité qui bouge : quels défis pour la régulation ?

Juin L'AFSEP ne fait plus partie du Comité de la Charte

Juillet Transparence et gouvernance : le Comité de la Charte donne le ton !

Septembre Vaincre les Maladies Lysosomales obtient l'agrément "Don en confiance"

Octobre Les Français plébiscitent leurs associations : 57 % leur font confiance pour lutter contre la précarité ! - 7^{ème} édition du baromètre 2014 de la confiance

Le 22 octobre à Paris : la générosité sous toutes ses formes

Novembre Pour un don en toute confiance : soyez vigilant(e) pour gagner en sérénité !

La Fondation Saint Matthieu obtient l'agrément "Don en confiance"

Décembre Ce label est un gage de confiance et de transparence depuis 25 ans - le Comité de la Charte fête son anniversaire !

En relation directe avec le public

Comme chaque année, les donateurs et les personnes en recherche d'information ont été nombreux à interroger le Comité (par mail, téléphone et courrier), pour connaître la liste des organisations agréées afin de déterminer leurs choix de dons, ne plus être sollicités par des appels de collecte ou de façon moins fréquente, obtenir des informations sur des organisations agréées ou non, ou pour faire part de litiges. Toutes ces questions sont prises en charge par la déléguée déontologie et relations extérieures et font l'objet d'une procédure de suivi et de réponse établie par le comité de direction du Comité.



L'année médiatique du Comité par notre attachée de presse, Marie-Pierre Médouga, conseiller en relations médias, au service du Comité depuis 2006.

servicepresse@mp-c.eu

Prendre en compte les transformations du paysage médiatique, conforter notre présence dans l'audio-visuel, développer notre image auprès des leaders d'opinion de la presse économique et intensifier les relations avec la presse des entreprises et celle des nouveaux donateurs, autant d'objectifs poursuivis en 2014.

► **Communiquer avec l'ensemble de nos publics : donateurs réguliers, monde de l'entreprise, nouveaux donateurs et avant tout le monde associatif et de l'économie sociale.** La légère baisse du nombre de retombées médias en 2014 correspond à la modification du paysage médiatique et également à une année sans crise. A noter toutefois un accroissement de l'audience et de l'exposition médiatique, avec une cible potentielle évaluée à plusieurs millions de personnes au travers des différents médias.

► **Faire entendre la voix du Comité auprès des journalistes de l'audiovisuel, hors contexte dramatique.** L'objectif ? Promouvoir les principes du Comité et notamment la transparence, ce qui s'est concrétisé par des interventions sur Radio France et France

télévision et des entretiens pour répondre à des journalistes de France 2 (émission "Cash investigation"), BFMTV ou encore France 3.

► **Améliorer la présence du Comité dans la presse généraliste et la presse économique**, avec différents articles dans de grands titres et des contacts avec Le Monde.

► **Aborder de nouveaux médias économiques plus spécifiques pour toucher en particulier les entreprises ou les mécènes**, ce qui s'est traduit par des articles dans des publications très spécialisées, telles que la France Agricole ou Notaires vie professionnelle.

► **Assurer un *continuum* avec la presse de l'économie sociale et associative.** Les grands médias du secteur ont continué cette année de relayer les informations du Comité.

► **Ancrer la présence du Comité sur les réseaux sociaux**, en attirant l'attention sur un article, une citation, une action du Comité ou dialoguer avec les journalistes qui utilisent twitter comme source d'information. Le Comité de la Charte a été cité plus de 160 fois au cours de discussions et de tweets et les documents presse du [@donenconfiance](#) ont été ouverts plus de 1 000 fois cette année sur les trois réseaux sociaux (cf.p20) •



Nathalie Blum, directrice générale du Comité, interview France info le 31 octobre 2014 au Comité

Edith Deboudé, contrôleur du Comité, et Denis Le Squer, président du directoire de la Fondation pour la Recherche Médicale Tournage France 5 le 20 octobre 2014



La présence du Comité se renforce sur les réseaux sociaux

En 2014, afin de mieux faire connaître la marque d'agrément et d'ancrer toujours plus la présence du Comité sur les réseaux sociaux, le Comité crée sa propre chaîne Youtube, ce qui lui a permis de diffuser un spot vidéo sur le Comité en 4 épisodes et l'intégralité des interventions du colloque "Un paysage de la générosité qui bouge : quels défis pour la régulation ?" (cf.p15)

 Découvrez notre chaîne 
<http://urlz.fr/kLN>



 **192 like facebook** collectés
contre 107 fin 2013.

 **166 abonnés sur twitter**
contre 12 fin 2013.

 **Création d'une page linkedin**
fin 2014.

(statistiques au 31 décembre 2014)

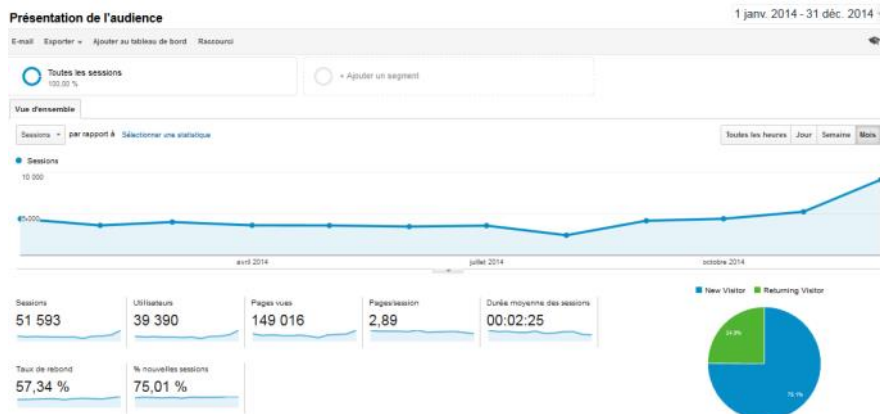
 facebook.com/donenconfiance



@donenconfiance



Une fréquentation stable du site Internet, un pic en décembre



Poursuivant sur la tendance amorcée en 2013, la fréquentation du site Internet s'est maintenue avec 39 390 utilisateurs en 2014, contre 39 758 en 2013 et 28 863 en 2012, soit une moyenne de 3 282 visites par mois, et un pic en décembre, au moment de la campagne virale organisée à l'occasion du 25^{ème} anniversaire du Comité (cf.p16) •

Franc succès pour la Coordination Générosités

Ce ne sont pas moins de 4 500 visiteurs qui se sont rendus au Forum National des Associations et Fondations pour sa 9^{ème} édition le 22 octobre à Paris. Il a été l'occasion de riches échanges et de très nombreuses rencontres sur le stand tenu par les permanents et bénévoles du Comité tout au long de la journée et lors de la conférence organisée avec nos partenaires de la Coordination Générosités (le Centre Français des Fonds et Fondations (CFF), l'Admical, France générosités et l'Association Française des Fundraisers (AFF) sur le thème "Collecte de fonds : les bonnes questions à se (re)poser".

La conférence a été l'occasion d'un retour d'expérience sur trois problématiques : la réflexion stratégique à mener en amont, par qui et comment assurer le pilotage de la collecte et son inscription dans l'environnement juridique et fiscal ; et deux focus : fonds de dotation : bilan d'une expérience de création, et mécénat : comment innover et évaluer sa relation avec le mécène. Elle a été animée par Luc Evrard, directeur de la communication et du développement de Médecins du Monde.

Sont intervenus Perrine Daubas, directrice du développement de Reporters sans Frontières et membre de l'AFF, Dominique Jan, directrice de la Fondation Française de l'Ordre de Malte, membre de France générosités, Marie Leclerc-Bruant, responsable de la philanthropie-mécénat de la Fédération nationale des Caisses d'épargne, membre d'Admical, Catherine Monnier, déléguée générale du Fonds Adie pour l'entrepreneuriat populaire, membre du CFF, Gilles Paillard, directeur général de SOS Villages d'Enfants, membre du Comité de la Charte.



Interview de Gérard de la Martinière par Radio Classique / Les Echos / La Chaîne du Cœur

Forum National des Associations et Fondations - 22 octobre 2014

Gérard de la Martinière est également intervenu lors de la conférence organisée par le Crédit Coopératif et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes sur le thème "Se lancer dans le crowdfunding : partage d'expériences et bonnes pratiques" et a répondu aux questions de Radio Classique/Les Echos/La Chaîne du Cœur (cf. photo ci-dessus) •



Affluence sur le stand du Comité au Forum National des Associations et Fondations le 22 octobre 2014



Les collaborations du Comité en 2014...



Assemblée nationale

Trois auditions

Dans le cadre de la discussion autour du **projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire**, Gérard de la Martinière, président du Comité et Nathalie Blum, directrice générale du Comité, ont été auditionnés par Pierre Léautey, député de Seine-Maritime et rapporteur de la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, et par Régis Juanico, député de la Loire et rapporteur spécial de la commission des finances.

Ils ont été également auditionnés par Yves Blein, député du Rhône, **en mission sur la simplification de la vie associative** auprès du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Ils ont présenté des propositions relatives aux modalités d'entrée dans le champ de l'appel à la générosité publique, aux obligations incombant aux organisations reconnues d'utilité publique et aux moyens de réduire la multiplication des contrôles.

Enfin, dans le cadre de son enquête sur **les difficultés du monde associatif**, Agnès de Fleurieu, vice-présidente, et Nathalie Blum, directrice générale, ont été auditionnées par la commission parlementaire présidée par Alain Bocquet, député du Nord. La sécurisation du régime fiscal, le développement de la générosité publique et la nécessité d'une bonne gouvernance ont, entre autres, été préconisés.



Audition d'Agnès de Fleurieu, vice-présidente, et de Nathalie Blum, directrice générale, le 7 octobre 2014 à l'Assemblée nationale - source : videos.assemblee-nationale.fr

Les rapports issus des travaux sur la simplification de la vie associative, et les difficultés du monde associatif qui ont été rendus publics fin 2014, font mention des propositions du Comité.

Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) Groupe de suivi du rapport médias-associations

Gérard de la Martinière, président du Comité de la Charte, et Michel Soublin, ancien président du Comité, ont maintenu en 2014 leur participation aux travaux du groupe de suivi des recommandations du rapport de la Commission de réflexion sur l'accès des associations aux médias audiovisuels. Ces travaux ont abouti à la publication d'un guide indicatif permettant, d'une part aux médias audiovisuels de disposer de critères de

sélection harmonisés, et d'autre part aux associations et aux fondations de connaître ces critères.

Participation aux travaux du Haut conseil à la vie associative (HCVA)

Dans le cadre de sa participation aux travaux du HCVA, Gérard de la Martinière, président du Comité, participe au groupe de travail juridique, fiscal et comptable qui a élargi son champ au financement des associations. Par ailleurs, Hélène Beck, administratrice du Comité, en est la vice-présidente.

Participation aux travaux de la Cour des comptes sur le Compte d'Emploi des Ressources (CER)

Un groupe de travail réunissant les principaux acteurs du Comité impliqués dans la création de...

Les collaborations du Comité en 2014...

...l'Essentiel en 2010 a été constitué afin de formuler des préconisations qui ont été partagées avec France générosités et le Centre Français des Fonds et Fondations dans le cadre de la publication d'une position commune. Les trois structures ont été auditionnées simultanément par la Cour des comptes le 7 novembre 2014 sur la base du relevé d'observations provisoires de synthèse "Rendre compte aux donateurs de l'emploi des ressources de la générosité publique".



Intervention dans le cadre de l'Université du management, à l'initiative de l'ADEMA

Présentation du Comité de la Charte et de son dispositif de contrôle aux étudiants de l'UMA lors de deux interventions de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures.

www.management-associatif.org

Intervention à l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris (IAE)

de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures, le 2 octobre 2014 dans le cadre d'une table ronde autour du thème "Internet est-il l'avenir de la collecte ?"



Interventions à l'Institut des Dirigeants d'Associations et de Fondations (IDAF)

de Gérard de la Martinière, président du Comité, le 10 mars 2014 sur le thème "Oser changer sa gouvernance : une nécessité" et de Nathalie Blum, directrice générale du Comité, le 3 décembre 2014, sur le thème "Transparence financière des associations et fondations, enjeux et pratiques".

www.idaf-asso.fr



Organisation du club des Administrateurs d'associations et de fondations

Comité de la Charte / Institut Français des Administrateurs (IFA)

En 2014, le Comité a poursuivi sa collaboration avec l'Institut Français des Administrateurs pour l'organisation de 6 réunions du Club des Administrateurs d'associations et de fondations portant sur "Comment organiser la succession du président ?", "Défis posés par l'existence de Groupes Philanthropiques", "La rémunération des dirigeants salariés du monde



Interventions de Gérard de La Martinière, président du Comité (ci-dessus) et de Nathalie Blum, DG du Comité (ci-dessous), à l'IDAF le 10 mars et le 3 décembre 2014 - source : IDAF



associatif : discussion à partir des résultats de l'étude réalisée pour le Comité de la Charte", "Rapport annuel et redevabilité", "Les grands chantiers européens de la gouvernance de la nouvelle Commission Européenne : quels enjeux ? Quelles attentes ?" et "Optimiser la composition du Conseil d'administration et le recrutement des administrateurs". Michel Soublin, expert bénévole du Comité, en assure la programmation et l'animation des échanges.

www.ifa-asso.com •

Après deux années terminées à 78 membres, la taille du Comité a repris sa progression en 2014, avec **l'agrément de trois nouvelles organisations** (Electriciens sans frontières, Vaincre les maladies lysosomales et la Fondation Saint Matthieu) et **le départ d'une organisation** (l'Association Française des Sclérosés en Plaques). Un agrément probatoire a également été délivré à une organisation (Solidarités Nouvelles pour le Logement), une instruction de premier agrément a donné lieu à un refus d'agrément et une autre a fait l'objet d'une prolongation d'instruction. A la fin de l'exercice, **8 instructions de premier agrément** étaient engagées.

Les trois ambassadeurs chargés d'instruire la recevabilité des candidatures d'organisations, Claude Allenbach, Didier Berthelemot et Jean-Luc Paret, reçoivent l'appui de Mathilde Cuchet-Chosseler, déléguée déontologie et relations extérieures dans le cadre des missions qui lui ont été confiées en début d'année. Ils se sont réunis avec la directrice générale du Comité tous les trimestres en comité de pilotage afin de traiter les candidatures de manière optimale et de préparer l'examen des recevabilités par le comité de l'agrément puis le Conseil d'administration. En 2014, la recevabilité de **quatre organisations a été prononcée** et **plus d'une cinquantaine d'organisations a pris contact avec le Comité**, en direct ou dans le cadre du Forum National des Associations et Fondations (cf.p21), dans l'optique d'une candidature ou pour demander des informations sur l'agrément du Comité •

Zoom sur les 3 nouvelles organisations agréées en 2014



Electriciens sans frontières

est une ONG de solidarité internationale reconnue d'utilité publique composée de 14 délégations régionales. Convaincus que le développement des communautés les plus démunies dans le monde se fera par un accès sûr et pérenne à l'électricité, ses 1000 bénévoles, experts de la filière électrique française, s'emploient depuis 1986 à faire reculer la pauvreté énergétique dans le monde en conduisant des projets d'accès à l'énergie.

www.electriciens-sans-frontieres.org



Vaincre les maladies lysosomales

est une association, reconnue d'utilité publique, de parents d'enfants malades et d'adultes malades déterminés à vaincre la maladie et trouver des réponses pour vivre au quotidien. Les maladies du lysosome touchent 3000 malades environ en France et 140 cas nouveaux par an environ. L'association s'attache depuis sa création en 1990 à soutenir et aider les familles, promouvoir la recherche scientifique et médicale et sensibiliser le public.

www.vml-asso.org



Fondation Saint Matthieu

est reconnue d'utilité publique et fondation abritante. Elle soutient et développe les projets éducatifs des établissements catholiques de l'enseignement "associés au service public d'éducation". En finançant des investissements indispensables dans 9 000 établissements primaires, secondaires et universitaires, elle se met au service des 2 millions de jeunes qui y sont accueillis pour les aider à se construire harmonieusement et préparer dès maintenant leur avenir.

www.fondation-st-matthieu.org

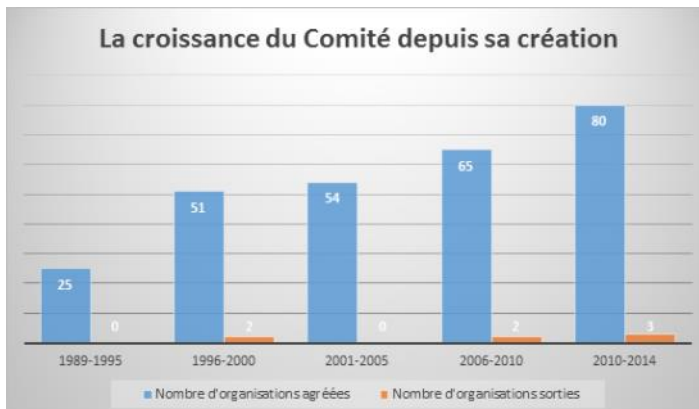
“ Le job d'ambassadeur ? 2 points à retenir : c'est un job très stimulant, car la diversité des candidatures est immense ; il faut savoir s'imprégner de cultures et de problématiques totalement différentes avant de se prononcer sur la recevabilité.

Notre rôle - nous sommes trois et tenons à travailler collectivement - est à la fois de donner envie à une organisation candidate de nous rejoindre, mais aussi de ne rien cacher de l'exigence du processus. ”



Didier Berthelemot, ambassadeur du Comité de la Charte

La croissance du Comité depuis sa création



du Comité au 1^{er} octobre 2013



2

Au contact des
organisations
agrées



Michel Senellart
Président de la Commission d'agrément du Comité

• 2014 ou la satisfaction de délivrer l'agrément du Comité à des organisations en progrès constant. ••

Un constat s'impose : l'ensemble des organisations membres du Comité est dans une démarche de progrès réel et continu en termes de conformité à la Charte. Depuis plusieurs années, la Commission d'agrément du Comité (CAC) constate que les améliorations apportées par les organisations à la suite de ses décisions sont pérennes. Ces évolutions sont aussi un indicateur de la pertinence des demandes émises par la Commission.

Lors de ses réunions de décision d'agrément, la CAC a fait le choix de se concentrer sur les non conformités jugées les plus importantes et d'associer aux décisions les demandes d'améliorations correspondantes. Pour le reste, les décisions renvoient aux points relevés par les contrôleurs dans leurs rapports. C'est aussi la richesse du Comité de permettre une compréhension des situations sans perdre de vue les éléments spécifiques de chacune des organisations.

Cette année encore la Commission a émis ses demandes les plus nombreuses sur des thèmes très proches de ceux de l'année dernière :

• **Le contrôle interne et l'analyse des risques**

Nombre de nos membres rencontrent encore des difficultés pour assumer cette exigence de bonne maîtrise de l'organisation adaptée à sa taille.

• **"L'Essentiel"**

Cette innovation du Comité est porteuse de transparence vis-à-vis des donateurs. Néanmoins demeurent encore beaucoup d'approximations dans sa réalisation.

• **Les organisations dites "complexes"**

Une clarification des relations entre les structures au sein d'une même organisation demeure nécessaire pour la compréhension des donateurs.

⇒ Les 7 nouvelles initiatives de 2014

Dans un souci de continuité et d'amélioration, la CAC a pris de nouvelles initiatives.

1 Par défaut, le renouvellement de l'agrément est de trois ans. En 2014, face à des doutes sur la capacité de certaines organisations agréées à prendre en compte ses demandes, la CAC a décidé de renouveler leur agrément pour un ou deux ans seulement.

2 Chaque fois que cela a été possible, la CAC a pris en compte explicitement dans sa décision la réponse de l'organisation émise au vu du rapport ou après la réunion avec le commissaire rapporteur du dossier.

3 Lors du processus global d'examen triennal d'un dossier, il arrive que des questions soulevées se destinent au contrôleur plutôt qu'à l'organisation. A titre expérimental, un relevé de ces questions a été adressé aux contrôleurs concernés. Un bilan de cette démarche devra être fait en 2015.

4 Les textes déontologiques s'appliquant de manière généraliste à toutes les organisations agréées, la CAC a pris soin d'explicitier et de faire connaître ses positions sur les cas spécifiques. L'objectif est de permettre l'homogénéisation des décisions sur des cas similaires.

5 Quelques décisions de la CAC ont été assorties d'une "injonction de faire". La CAC prononce une injonction de faire quand elle estime qu'une situation donnée est en non-conformité sérieuse avec les textes ou qu'il y a récurrence sur une demande de mise en conformité déjà émise lors d'un rapport précédent. Une injonction de faire est prononcée dans un délai précis de demande de correction. Son non-respect peut entraîner le retrait de l'agrément.

6 2014 a aussi été l'occasion de modifier certaines pratiques dans le but d'améliorer le fonctionnement et de mieux répartir les charges de travail. L'audition des rapports intermédiaires préparés par le corps de contrôle n'est plus effectuée par le seul président de la CAC mais par un ou deux commissaires et de préférence par celui qui a été rapporteur du dossier lors du dernier renouvellement triennal ou du premier agrément.

7 Lors de quatre réunions dédiées, la CAC s'est donné le temps d'analyser son travail, entre autres en vue d'améliorer ses procédures....



Les membres de la CAC, de gauche à droite : Michel Senellart, Patrick Baquin (secrétaire de la CAC), Jacques Bachelin, Etienne Broquet, Michel Barrau, Jean-Paul Bouquin, Alain Breton, Gérard Bouniol et Yves Chevillote

...Tous les membres de la CAC sont impliqués dans la vie du Comité à divers niveaux.

Un membre de la CAC a participé systématiquement à chaque formation des nouveaux bénévoles et aux formations "Echanges et mise à jour des connaissances". La CAC était également présente dans les différents groupes de travail du Comité.

La décision a été prise en accord avec les responsables de l'encadrement du corps de contrôle de se rencontrer collectivement plus régulièrement afin de partager les exigences et les difficultés éventuelles. La relation de travail avec le Conseil d'administration s'est approfondie dans l'exercice de leurs responsabilités respectives et toutes les décisions prises par la CAC ont été actées.

Chiffres-clefs 2014

27 décisions de renouvellement d'agrément avec une moyenne de 3 demandes de résolution de non-conformité, dont 4 avec demandes de rapport spécial ayant abouti à 1 maintien et 1 refus d'agrément

3 décisions de nouvel agrément

2 agréments probatoires, dont l'un transformé en poursuite de l'instruction

50 rapports intermédiaires auditionnés

1 avis portant sur le texte relatif à la communication sur la gouvernance

L'Equipe

Jean Chevallier a assumé, avec l'appui de Michel Soublin, la présidence de la CAC pendant une période intérimaire de juillet 2013 à mars 2014. La CAC a ensuite poursuivi sa tâche sous la responsabilité de Michel Senellart, président, avec le renfort d'Alain Breton, vice-président, respectivement nommés en avril et en mai 2014.

Philippe Moisand et Jean Chevallier ont quitté la CAC, de même que Michel Soublin, qui a repris ses responsabilités au sein du corps de contrôle. Jean-Luc Paret, vice-président de la CAC jusqu'en février 2014, est devenu ambassadeur du Comité.

Jean-Paul Bouquin et Gérard Bouniol, auparavant membres du corps de contrôle, ont rejoint la Commission respectivement le 1er janvier et 1er avril 2014.

La CAC, composée de sept membres à la fin 2014, se renforce en 2015 pour stabiliser ses effectifs autour d'une dizaine de membres. Etienne Broquet a ainsi été nommé commissaire au 1er janvier 2015.

La motivation principale des bénévoles de la CAC est de participer à une démarche de progrès. Il s'agit d'un bénévolat exigeant, prenant l'équivalent d'un tiers temps.

Néanmoins, le travail se fait dans un climat convivial, constructif et de grande collégialité. Les personnes qui ont été invitées au titre d'observateur peuvent en témoigner. La quasi-totalité des décisions ont été prises à l'unanimité.

La majorité des réunions se sont déroulées dans les locaux d'organisations agréées. C'est aussi pour la CAC l'occasion d'échanger avec des membres du Comité hors contexte des dossiers de renouvellement d'agrément •



Marie-Line Daudin
Contrôleure générale

« Au cours de l'exercice 2014, face à un secteur associatif en forte évolution et soumis à un environnement de plus en plus contraint et concurrentiel, les efforts du corps de contrôle ont porté sur la consolidation et la sécurisation du dispositif menant à l'agrément ou à son renouvellement, dans un esprit de dialogue avec les organisations. »

Le volume d'activité du corps de contrôle est resté stable, à un niveau élevé en 2014 avec 78 rapports préparés et soumis à l'agrément (contre 68 en 2013 et 80 en 2012). Cependant l'extension des missions de contrôle rendue nécessaire pour apprécier la conformité des organisations aux récents textes d'application de la Charte, et la prise en compte des nombreuses évolutions de structures observées chez les organisations agréées, ont significativement contribué à l'augmentation de la charge de travail.

Un engagement individuel croissant et une féminisation des effectifs

Si le corps de contrôle est resté numériquement stable durant l'exercice, deux évolutions sont à noter :

- un engagement individuel croissant des 100 bénévoles qui le composent. Près d'un quart des contrôleurs assure simultanément deux missions de contrôle. De nombreux contrôleurs ont souhaité s'investir davantage pour le Comité en apportant leurs compétences, pour le pilotage d'une instruction de premier agrément, pour la formation ou encore en participant aux groupes déontologiques ou de réflexion internes et externes.
- sa féminisation : fin 2014, le corps de contrôle compte 19 femmes contre 12 en 2013 et seulement 7 en 2012.

Une équipe d'animation et d'encadrement renforcée

Grâce à un travail prospectif mené collégialement par l'équipe d'encadrement en place et le délégué aux RH bénévoles, de nouveaux contrôleurs généraux adjoints (CGA) ont été identifiés au sein du corps de contrôle : quatre contrôleurs expérimentés qui ont en 2014 suivi un parcours d'intégration et de formation sur plusieurs mois avant d'être officiellement nommés dans leur nouvelle fonction au 1^{er} janvier 2015. Trois d'entre eux gardent en parallèle un mandat de contrôleur dans une organisation.

Après trois années passées dans le corps de contrôle, dont deux avec une double mission de contrôleur et de CGA, Jean-Claude Saffache, très impliqué par ailleurs dans le monde associatif, a souhaité mettre fin à ses mandats mais reste à disposition du Comité pour des missions ponctuelles.

Le renforcement de l'équipe d'animation et d'encadrement a permis dès le début de l'année 2015 de constituer de nouveaux cercles de contrôleurs dont le nombre passe de 9 à 12. Chaque cercle réunit entre 6 à 7 contrôleurs, contre 10 à 12 auparavant, mais reste composé selon un principe de diversité. Chaque CGA peut ainsi assurer un meilleur accompagnement individuel des missions de contrôle qui lui sont rattachées tout en maintenant des groupes suffisamment larges pour garantir la richesse des échanges lors des trois réunions annuelles tenues par chaque cercle. Cette nouvelle structuration du corps de contrôle permettra d'intégrer la quinzaine de nouveaux bénévoles qui devrait nous rejoindre en 2015. Elle anticipe également la prise en charge des dossiers de nouvelles candidatures à l'agrément d'ores et déjà programmés.

Les membres de l'équipe d'animation et d'encadrement du corps de contrôle apportent en continu leurs compétences aux divers travaux menés au sein du Comité. Ils participent ainsi collectivement ou individuellement aux différents chantiers transversaux : formation, groupes déontologiques, pilotage ou participation aux groupes de réflexion thématiques, actualisation et enrichissement des outils d'aide au contrôle.

Pas d'évolution fonctionnelle notable en 2014 mais la consolidation du dispositif pour répondre à trois objectifs prioritaires :

1 Assurer un contrôle des organisations pertinent et indépendant au service des donateurs

L'agrément donné aux organisations qui respectent la Charte et ses textes d'application a pour objectif premier de garantir la confiance des donateurs et de favoriser la générosité du public. Pour ce faire, il doit s'appuyer sur une démarche de contrôle alliant pertinence des observations, justesse dans l'appréciation des écarts et dialogue constructif avec les organisations.

Cette démarche repose elle-même sur une posture spécifique du contrôleur vis-à-vis de l'organisation qu'il contrôle. La construction d'un climat de confiance et la permanence d'une attitude à la fois bienveillante, impartiale et indépendante du contrôleur en sont les éléments constitutifs. Depuis mars...



L'équipe d'animation du corps de contrôle, de gauche à droite, au 2nd rang : Claude Allenbach, Jean-Claude Saffache, Rémy Gavard-Suaire, Michel Vantalon, Bernard Malan, Jacques Vantalon et au 1^{er} rang : Michel Soublin, Marie-Line Daudin et Alain Linot - Équipe à la réunion des bénévoles du 9 octobre 2014

... 2014, la posture fait l'objet d'un développement particulier dans la formation initiale imposée à tout candidat bénévole. Elle est systématiquement retravaillée avec les contrôleurs dans la session "Echanges et mise à jour des connaissances" à laquelle chaque bénévole est tenu de participer une fois par an. (cf.p38)

2 Garantir aux organisations un contrôle continu dans une démarche de dialogue

Le travail initié en 2013 pour assurer la continuité du dispositif de contrôle a été poursuivi en 2014 avec la généralisation des passages de relais lors du dernier rapport des contrôleurs sortants. Ce système permet d'éviter toute rupture dans le dialogue avec l'organisation contrôlée et garantit la conservation des connaissances.

Chiffres-clefs 2014

- 50** rapports intermédiaires (43 en 2013, 50 en 2012, 43 en 2011)
- 23** rapports triennaux (20 en 2013, 24 en 2012, 18 en 2011)
- 4** rapports de 1^{er} agrément (3 en 2013, 4 en 2012, 9 en 2011)
- 2** rapports spéciaux (2 en 2013, 2 en 2012, 3 en 2011)
- 1** avis portant sur le texte relatif à la communication sur la gouvernance

L'ancienneté des contrôleurs dans l'exercice de leur mandat actuel est en moyenne de 2 ans ; cette ancienneté étant de 1,7 an pour ceux qui exercent un seul mandat et de 2,5 ans pour ceux qui exercent deux mandats.

Par ailleurs, un nombre accru de binômes de contrôleurs a été mis en place pour assurer un meilleur suivi des organisations complexes. 26 bénévoles assurent ainsi en binôme le contrôle de leurs organisations.

3 Accompagner l'évolution constante du secteur associatif et du référentiel déontologique

Le corps de contrôle est régulièrement amené à s'interroger sur la pertinence des périmètres d'agrément ; de nombreuses organisations simples au moment de leur agrément se transforment progressivement en véritables groupes associatifs. Sur ce sujet complexe, l'équipe d'animation du corps de contrôle et les membres de la Commission d'agrément travaillent en étroite collaboration.

La participation à des groupes techniques, ainsi que des outils d'aide au contrôle, sont par ailleurs régulièrement proposés aux contrôleurs pour leur permettre de se familiariser avec les nouveaux sujets traités dans le référentiel déontologique.

Le corps de contrôle s'est enfin largement mobilisé sur le chantier de modernisation du référentiel : deux contrôleurs sont membres permanents de l'équipe-projet et l'équipe d'animation et d'encadrement est intervenue à plusieurs reprises en tant que ressource experte •



3

Vie associative
du Comité

La collecte de fonds privés des membres du Comité : 1,6 milliards d'euros



Les organisations membres par date d'entrée au Comité

1990

Institut Pasteur de Paris
 Association Valentin Haüy au service des aveugles et des malvoyants
 Fondation de France
 Fondation pour la Recherche Médicale
 Secours Catholique
 Unicef France
 Médecins du Monde
 Les Restaurants du Cœur - les Relais du Cœur

1991

Action Contre la Faim
 Association les petits frères des Pauvres
 Fondation les petits frères des Pauvres
 Ligue contre le cancer
 Secours populaire français
 Association des paralysés de France

1992

CCFD-Terre solidaire
 Perce-Neige
 Jeunesse au Plein Air
 Ordre de Malte France (association)
 SOS Villages d'Enfants

1995

Comité Français pour la Solidarité Internationale
 Apprentis d'Auteuil
 Partage
 France Parrainages

1996

Maisons d'accueil L'Îlot
 Amnesty International
 Un Enfant par la Main
 Fondation Hôpitaux de Paris - Hôpitaux de France
 Vaincre la Mucoviscidose

1997

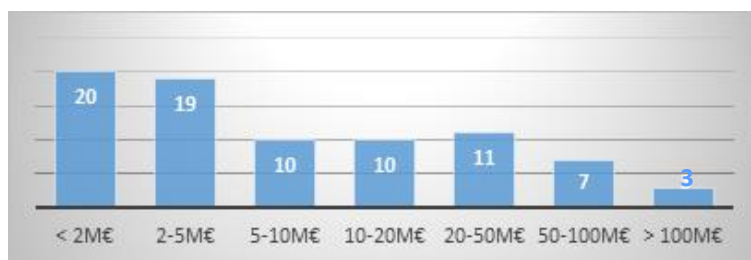
La Cimade
 SOS-SAHÉL International France
 Fondation abbé Pierre pour le logement des défavorisés
 Organisation pour la Prévention de la Cécité
 Sauveteurs en Mer
 Fegefluc

1998

Habitat et Humanisme
 La Chaîne de l'Espoir
 Foyer de Cachan
 Handicap International

1999

Fondation ATD Quart-monde
 Fondation ARC pour la recherche sur le cancer



Données portant sur les ressources privées collectées en 2013

2000

Croix-Rouge française
 Fondation de l'Avenir
 Frères des Hommes
 Terre des Hommes France
 Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
 Association Petits Princes

2004

Délégation Catholique pour la Coopération
 A Chacun son Everest

2005

Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-pompiers

2006

Care France
 Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières

2008

Bureau International Catholique de l'Enfance

2009

Elevages sans frontières
 Fondation Gustave Roussy
 Institut Gustave Roussy
 Aide à l'Enfance Tibétaine

2010

Entrepreneurs du Monde
 Œuvre de Secours aux Enfants
 Oxfam France
 Institut du Cerveau et de la Moelle épinière
 La Mie de Pain
 Association pour la Recherche sur la Sclérose Latérale Amyotrophique

2011

Plan France
 Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme
 France Alzheimer
 Solidarité Laïque
 Foyer Notre-Dame des Sans Abri
 Secours Islamique France
 Protection Mondiale des Animaux de Ferme
 ACTED
 Toutes à l'école

2012

Fondation ARSEP
 France Nature Environnement
 Fondation Hôpital Saint Joseph (Marseille)

2013

AIDES
 Action Enfance
 Le Rire Médecin

2014

Electriciens sans frontières
 Vaincre les Maladies Lysosomales
 Fondation Saint Matthieu

Réunion annuelle des référents

Les référents sont les points de contact au sein des organisations agréées avec les contrôleurs du Comité. Chaque organisation en désigne un ou deux selon les cas. Tous les ans, le Comité organise une réunion annuelle des référents qui a eu lieu en 2014 le 27 novembre dans les locaux de la Croix-Rouge française. 46 organisations et 16 bénévoles du Comité se sont retrouvés, l'occasion de faire le point sur l'actualité du Comité et de mettre en évidence le rôle du référent dans la gestion des processus d'agrément et de contrôle, et dans l'animation de la vie associative du Comité. L'accent a notamment été mis sur l'importance de la force de communication que constitue la communauté des membres.

Solidarité en France

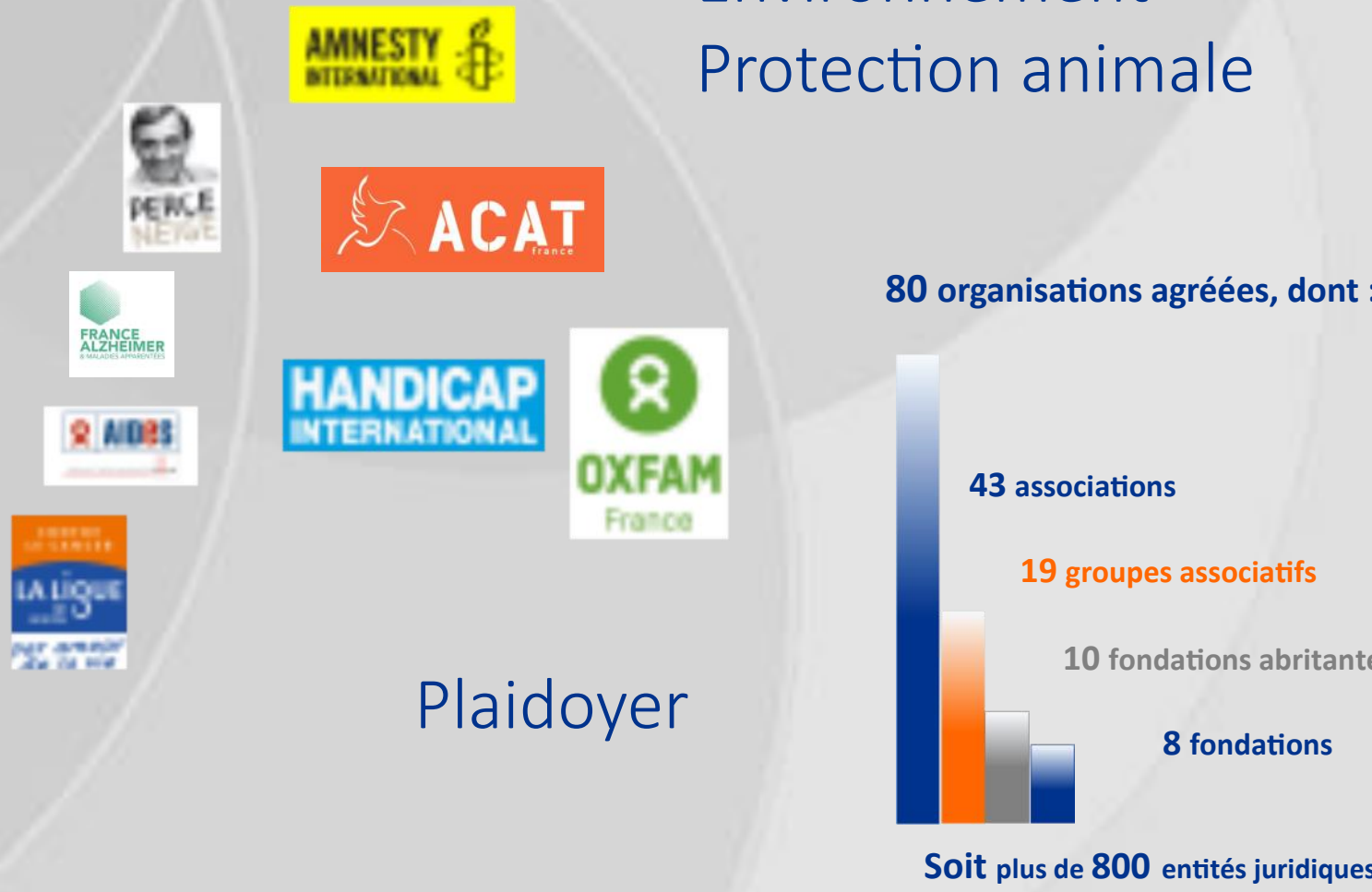
Solidarité à l'international



Santé • Handicap • Recherche



Education • Enfance



Environnement • Protection animale

80 organisations agréées, dont :



Soit plus de 800 entités juridiques

Plaidoyer

Structure juridique : au 31 décembre 2014, le Comité de la Charte est une association de 88 membres : 80 organisations agréées et 8 personnalités qualifiées. Elle est administrée par un Conseil d'administration de 15 membres élus par l'Assemblée générale. Ce Conseil comporte statutairement une majorité de personnalités qualifiées, qui n'exercent pas de fonctions de responsabilité dans les organisations agréées, dont le président et la vice-présidente.

Par délégation du Conseil, les décisions d'agrément de nouvelles organisations et de renouvellement sont prises par une commission d'experts totalement indépendants : la Commission d'agrément du Comité. Les contrôleurs désignés auprès des organisations agréées sont également indépendants de toute attache avec elles.

L'Assemblée générale des membres

Elle est l'organe souverain habilité à prendre les décisions majeures concernant la mission, l'organisation et le fonctionnement du Comité. Elle réunit tous les membres de l'association, tant personnes physiques que personnes morales, chacun détenant une voix. L'Assemblée générale ordinaire s'est tenue le 10 avril 2014 à la Maison des associations du 13^{ème} arrondissement de Paris.

55 organisations membres (sur 79), ainsi que 7 personnalités qualifiées (sur 8), étaient présentes ou représentées, ainsi que de nombreux bénévoles. Toutes les résolutions à l'ordre du jour ont été adoptées. L'Assemblée générale a également renouvelé à cette occasion les membres du Conseil d'administration. (cf. p36)

Le Conseil d'administration : Composition statutaire

Pour rappel, l'article 5 des Statuts stipule que :

« L'association est administrée par un Conseil composé d'un nombre impair de 11 à 17 membres répartis dans deux collèges représentant les deux catégories de membres :

- le collège des personnalités qualifiées, constituant la moitié plus un des administrateurs,
- le collège des organisations agréées.

Les membres du Conseil sont élus dans les deux catégories de membres dont se compose cette Assemblée au scrutin secret, pour 3 ans, par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale, au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés et, au second tour à la majorité simple représentant

au moins le quart des suffrages exprimés. Les personnalités qualifiées sont élues en premier et le nombre de sièges d'administrateurs attribués à des organisations agréées est ajusté en conséquence ».

Mouvements intervenus en 2014

L'Assemblée générale du 10 avril 2014 a élu comme personnalité qualifiée Jean-Luc Decornoy, Isabelle Enjalbert et Jean-Luc Outin, en remplacement d'Edith Archambault, Anne Chanon et Patrick Gounelle, arrivés au terme de leurs mandats non renouvelables. Du côté des représentants des membres, deux mandats étaient à pourvoir : Les Apprentis d'Auteuil (représentés par Hélène Leclerc) et Action Contre la Faim (représentée par Bruno David) ont été élus en remplacement de SOS Villages d'Enfants (représentée par Gilles Paillard) et l'association les petits frères des Pauvres (représentée par Nathalie Blum).

Le Conseil d'administration du 21 mai 2014 a acté la nomination de Pierre Lacour, comme représentant de la Croix-Rouge française, administrateur du Comité en remplacement de Jacques Laisné. En sa séance du 11 décembre 2014, il a acté la nomination de Catherine Desessard, comme représentante de Médecins du Monde, administrateur du Comité en remplacement de Thierry Barthélémy.

Nouvelle composition du bureau

Le bureau, élu par le Conseil d'administration qui a suivi l'Assemblée générale du 10 avril 2014, est constitué de Gérard de la Martinière, personnalité qualifiée (président), d'Agnès de Fleurieu, personnalité qualifiée (vice-présidente), de Thierry Barthélémy, Médecins du Monde (secrétaire général), ●●

... auquel a succédé Pierre Lacour, Croix-Rouge française, lors du Conseil d'administration du 11 décembre 2014, et de Denis Le Squer, Fondation pour la Recherche Médicale (trésorier). Les membres du bureau sont consultés entre les réunions du Conseil sur des questions d'actualité par le président et la directrice générale du Comité. Hélène Beck exerce la fonction de chef de file des administrateurs représentant les organisations membres.

Les 3 comités du Conseil d'administration

Le rôle de ces comités est d'assister le Conseil d'administration dans la réalisation de ses missions en préparant et étudiant les décisions qui lui sont ensuite soumises.

Comité de l'agrément

Présidé par Gérard Soularue et composé de Jean-Luc Decoroy, Isabelle Enjalbert, Bruno Gizard, Pierre Lacour et Denis Le Squer, ce comité est en charge de l'examen, pour le compte du Conseil d'administration, des décisions prises par la Commission d'agrément et a pour mission d'examiner, avant de les présenter au Conseil, la recevabilité des candidatures et d'évaluer la qualité du travail de la Commission. Y participent également la directrice générale, le délégué à l'agrément et aux RH bénévoles, le président de la Commission d'agrément, et, selon les cas, la contrôleur générale et les ambassadeurs en charge des dossiers de recevabilité. Ce comité s'est réuni neuf fois en 2014, dans les locaux de la Fondation pour la Recherche Médicale, soit

entre chaque séance de la Commission d'agrément et du Conseil d'administration. 38 avis ont été rendus suivant à chaque fois les préconisations de la Commission d'agrément en matière d'agrément.

Comité de déontologie

Présidé par Hélène Beck et composé de Catherine Desessard, Isabelle Enjalbert, Bruno Gizard, Hélène Leclerc et Susan Liautaud, sa mission est d'étudier les évolutions nécessaires des règles déontologiques et de proposer aussi bien les processus d'élaboration que les règles elles-mêmes à adopter. Y participe également la déléguée déontologie et relations extérieures. Conformément à la procédure d'élaboration et d'adoption des règles déontologiques, ce comité s'est réuni trois fois en 2014 afin d'examiner les différents projets déontologiques.

Comité de nomination et de gouvernance

Ce comité, dont la mission est de proposer au Conseil d'administration des candidats pour toutes les nominations qui lui incombent et de s'assurer que la gouvernance du Comité reste toujours à la pointe des bonnes pratiques, est présidé par Agnès de Fleurieu et composé d'Hervé Guérin, Hélène Leclerc, Jean-Luc Outin et Gérard de la Martinière. Y participe également la directrice générale du Comité. Il s'est réuni cinq fois en 2014 avec à l'ordre du jour des sujets aussi variés que :

- les propositions de candidature d'administrateur dans le collège des personnalités qualifiées,
- la composition du bureau et des comités du Conseil,
- l'examen des candidatures pour les fonctions de président de la Commission d'agrément et de commissaire.

Lancement d'un chantier "Gouvernance du Comité"

Dans le prolongement de l'adoption du projet associatif, le Conseil d'administration en sa séance du 21 mai 2014 a décidé l'ouverture d'un chantier de réflexion sur la gouvernance du Comité. Ce chantier a pour but d'élaborer des recommandations sur l'évolution de la gouvernance, pouvant aboutir à des propositions de modifications statutaires. Le groupe de travail est piloté par deux administrateurs, Agnès de Fleurieu et Denis Le Squer, et se compose de trois bénévoles du Comité, trois représentants des membres et de la directrice générale du Comité. Il s'est réuni trois fois en 2014.

Réunions du Conseil d'administration

En 2014, le Conseil d'administration s'est réuni onze fois avec une durée moyenne de 2h30. Le Conseil d'administration a été accueilli une fois par une organisation membre (Secours Catholique).

En cas d'empêchement d'un administrateur d'assister physiquement à une réunion, une participation téléphonique est possible (sept fois de manière individuelle et une séance entièrement organisée par conférence téléphonique en 2014).

Le Conseil d'administration a pris acte de toutes les décisions de la Commission d'agrément. Il a également traité de nombreux autres sujets liés, notamment, aux règles de déontologie, au développement et au financement du Comité, à l'examen de nouvelles candidatures, à l'environnement législatif, à la notoriété et la communication du Comité et à sa gestion en général.

Sur l'ensemble des réunions, le taux de présence est de 84 % (contre 83 % en 2013, 79 % en 2012 et 81 % en 2011) avec au minimum les 2/3 des membres présents à chaque Conseil.

Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2014



Gérard
de la
Martinière,
président



Agnès de
Fleurieu,
vice-présidente



Croix-Rouge française
(Pierre Lacour,
secrétaire général)



Fondation pour la
Recherche Médicale
(Denis Le Squer,
trésorier)



Secours Catholique
(Hélène Beck)



Jean-Luc Decornoy



Isabelle
Enjalbert

Médecins du Monde
(Catherine Desessard)



Bruno
Gizard



Susan
Liautaud



Jean-Luc
Outin



Action Contre la Faim
(Bruno David)



Apprentis d'Auteuil
(Hélène Leclerc)



Gérard
Soularue



Restaurants du
Cœur
(Hervé Guérin)

Les autres organes

L'instance de recours

Depuis 2010, l'Instance de recours permet à une organisation membre, dans le cas d'une décision de non renouvellement de l'agrément, de contester la décision de la Commission d'agrément. Elle est présidée par Pierre-Alain Weill, ancien président de chambre à la cour d'appel de Paris, et composée d'Edith Arnoult-Brilll, ex présidente du Conseil National de la Vie Associative et vice-présidente du Conseil Economique, Social et Environnemental, de Marie-Thérèse Cornette, ancienne présidente de la cinquième Chambre de la Cour des Comptes, de Bruno Gizard, en tant qu'administrateur du Comité, personnalité qualifiée, et d'Hervé Guérin, au titre d'administrateur représentant les membres. L'instance de recours n'a pas été saisie en 2014.

L'équipe permanente du Comité

De gauche à droite, au 2nd rang :

Christine Berlincourt, assistante de la DG et de la présidence, en poste depuis 1999, **Patrick Baquin**, délégué à l'agrément et aux RH bénévoles, en poste depuis 2010, **Nadia Bensalem**, assistante contrôle et agrément, en poste depuis 2002.

Au 1^{er} rang : **Soizick Buffeteau**, stagiaire de mars à juillet 2014 puis chargée de communication et de la formation de septembre à décembre 2014, **Nathalie Blum**, directrice générale, nommée le 13 janvier 2014 et ayant pris ses fonctions en mars 2014, et **Mathilde Cuchet-Chosseler**, déléguée déontologie et relations extérieures à compter d'avril 2014, précédemment chargée de mission depuis janvier 2011.



Le comité de direction

Le comité de direction est constitué du président du Comité, de la directrice générale, du président de la Commission d'agrément, de la contrôleur générale et des cadres salariés. Il se réunit tous les 15 jours et s'assure du bon fonctionnement de l'ensemble des activités du Comité et de la programmation de ses travaux.

Séminaire de rentrée

Un séminaire réunissant les membres de la Commission d'agrément du Comité, l'équipe d'animation du corps de contrôle, les membres du bureau, les présidents des comités du Conseil d'administration et les cadres permanents du Comité, s'est tenu le 23 janvier 2014 à la Maison des Associations du 13^{ème} arrondissement de Paris. Il a permis de faire le bilan de l'activité de la Commission d'agrément, ainsi que celui de la gestion du corps de contrôle. Ce séminaire a aussi été l'occasion de discuter de l'actualité du Comité et de poser les perspectives d'action pour 2014 •

Une nouvelle directrice générale

Directrice administrative, financière et des affaires générales de l'association les petits frères des Pauvres à partir de 2006, **Nathalie Blum** a été élue administrateur du Comité en 2010 et s'est particulièrement impliquée dans l'élaboration du projet associatif dont elle a co-animé les travaux jusqu'à son adoption par l'Assemblée générale de juin 2013.



« Mon expérience du secteur associatif m'a permis d'apprécier les vertus du secteur mais aussi ses fragilités ; à mon sens, la démarche spécifique du Comité, par son exigence déontologique et les réponses qu'il promeut telles que la rigueur de gestion et la transparence, dans le cadre d'un dialogue constructif, est à ce titre bénéfique pour le secteur. Ainsi, j'entends m'employer, avec l'ensemble des acteurs du Comité, à développer sa notoriété et sa représentation auprès des diverses instances et à renforcer sa crédibilité auprès des membres et du public. »



131 bénévoles engagés

En 2014, 150 bénévoles (29 femmes et 121 hommes) ont été actifs au Comité. Cette communauté a enregistré 17 départs et une vingtaine d'arrivées. Cette évolution quantitative est parfaitement adaptée à la croissance du Comité qui a compté cette année 3 nouveaux membres.

"L'arbre de la stabilité", très appréciable pour les organisations membres, ne doit pas cacher la "forêt de la diversité" des 15 missions et mandats différents, qui sont assurés de manière encadrée et articulée.

Les 118 bénévoles actifs de manière continue exercent 198 missions et mandats soit près de deux par personne, ce qui assure la bonne cohérence des fonctions de contrôle et d'agrément.

En 2013, le renouvellement du projet associatif du Comité a confirmé, s'il en était besoin, le rôle moteur du bénévolat dans l'activité du Comité. En conséquence, les outils de gestion collective des bénévoles ont été consolidés en 2014 :

- le processus d'accueil et de formation initiale des nouveaux bénévoles, en 8 étapes, permettant d'intégrer chaque année 15 à 20 nouveaux contrôleurs,
- l'animation et le tutorat du contrôle dans le cadre d'une douzaine de cercles de contrôleurs, organisés sur le principe de la diversité des profils et des organisations contrôlées,
- le plan pluriannuel de formation permettant à chacun une bonne mise à jour des connaissances et des formations à la carte,
- le parcours d'intégration spécifique pour les futurs commissaires et contrôleurs généraux adjoints (6 personnes concernées en 2014),
- un cinquième outil de gestion collective est en cours de mise en place : la gestion prévisionnelle des affectations, qui poursuit 5 objectifs :
 - ▶ vis-à-vis des organisations membres : éviter toute rupture dans le contrôle continu et la relation avec le Comité de la Charte,
 - ▶ pour le Comité : assurer le contrôle, sans carence et l'agrément sans retard en s'adaptant le mieux possible aux spécificités de chaque organisation membre,
 - ▶ pour chaque contrôleur bénévole : anticiper ses évolutions de fonctions au sein du Comité dans ...



“ Pourquoi une fonction RH bénévoles au Comité ?

Pour être à l'écoute et construire avec chaque bénévole son parcours au Comité ;

Pour organiser la gestion prévisionnelle des mandats, au service des membres du Comité. ”

Patrick Baquin, délégué aux ressources humaines bénévoles du Comité de la Charte

- ... la meilleure adéquation avec ses attentes,
 - ▶ pour la Commission d'agrément et l'animation du contrôle : assurer au mieux la sélection et la formation des nouveaux participants,
 - ▶ pour la sécurisation et l'optimisation du contrôle et de l'agrément : identifier au mieux tous les savoir-faire et expertises du Comité afin de les mobiliser à bon escient.

Cette démarche repose sur des entretiens annuels tenus avec chaque bénévole par le délégué aux ressources humaines bénévoles (une cinquantaine a déjà été réalisée en 2014).

D'une part, sous l'autorité de son nouveau président, Michel Senellart, la Commission d'agrément a sécurisé son fonctionnement collégial, et s'est dotée de nouveaux outils : rapport d'activité au Conseil d'administration, tableau de bord, explications des décisions.

D'autre part, sous la houlette de la contrôleuse générale nommée en 2012, Marie-Line Daudin, le corps de contrôle a consolidé et optimisé son fonctionnement pour assurer, avec objectivité, un contrôle continu bien dialogué, vecteur de progrès, et répondant le mieux possible aux attentes des membres.



Chiffres-clés

de la valorisation du bénévolat

Sur 115 bénévoles comptabilisés :
3 004 journées, soit :

- 26 journées en moyenne par bénévole
- 14 équivalents emplois à temps plein (ETP)
- 37,5 journées par organisation agréée

Ce bénévolat est valorisé à hauteur de 1823428 € en pied de compte. (cf.p.50)

Sur une dizaine d'années, chaque bénévole peut construire son parcours au Comité, en fonction de sa disponibilité, de ses compétences et de son expérience associative, ce qui valorise ses savoir-faire.

Réunion annuelle des bénévoles

Plus d'une centaine de bénévoles se sont retrouvés le 9 octobre pour leur réunion annuelle. Hormis les différentes interventions sur l'actualité du Comité, les bénévoles ont eu l'occasion cette année de travailler en ateliers de réflexion autour de la notoriété du Comité. Les contributions ont été restituées l'après-midi dans le cadre d'une table ronde animée par André Hochberg, administrateur de la Fondation ARC, et à laquelle ont participé Bruno David, directeur de la communication et du développement d'Action Contre la Faim et administrateur du Comité, Marie-Pierre Medouga, attachée de presse du Comité, Jean-François Flahault, expert-bénévole communication du Comité, et Wandrille Riblier, consultant •

Les bénévoles du Comité (en fonction au 31 décembre 2014)

Les membres du Conseil d'administration, personnalités qualifiées



Gérard de la Martinière président
 Agnès de Fleurieu vice-présidente
 Jean-Luc Decornoy
 Isabelle Enjalbert
 Bruno Gizard
 Susan Liautaud
 Jean-Luc Outin
 Gérard Soularue

Les membres de la Commission d'agrément du Comité



Michel Senellart, président



Alain Breton, vice-président



Jacques Bachelin



Michel Barrau



Jean-Paul Bouquin



Gérard Bouniol



Etienne Broquet



Yves Chevillotte

Les ambassadeurs



Claude Allenbach



Didier Berthelemot



Jean-Luc Paret

Les experts bénévoles



Edith Archambault
 Michel Barge
 Anne Chanon
 Jean Chevallier
 Alain Dorizon
 Jean-François Flahaut
 Patrick Gounelle
 Arnaud Masselin
 Jean-Claude Saffache
 Alexis Vandevivère
 Roger de Vernejoul

Les membres de l'équipe d'animation du corps de contrôle



Marie-Line Daudin, contrôleur générale



Claude Allenbach



Patrick Frotiée



Jean-Louis Gaugiran



Rémy Gavard-Suaire



Catherine Guinefort



Danièle Larger



Alain Linot



Bernard Malan



Michel Soublin



Jacques Théveneau



Jacques Vantalón



Michel Vantalón

Et pour l'Instance de recours : Pierre-Alain Weill, Edith Arnoult-Brill et Marie-Thérèse Cornette

Les contrôleurs en exercice au 31 décembre 2014



Philippe Andrieu Jean-Louis Balouzet Charley Baltzer Michel Beaudout Gwénaél Beauchesne Tanneguy de Belloy Gérard Bertault Jean-Marie Boudier Francis Boucly Claude Bourlier Bénédicte Brouard



Christiane Bruère-Dawson Franck Caby-Vahdate Laurent Carle Cécile Chaumin-Ernst Benoît Clair André Cochard Didier Collin Patrice Coquard Francis Cuisinier Annick Danguy Jean-François Dargeou



Edith Deboudé Thierry Desportes Jacques de Dianous Antoine Dollfus Paul-François Dubroeuq Pascal Durand-Barthez Jean-Pierre Dutertre Eric Elghozi Sylvaine Falque Alain Fournier Pierre Fréville



Rémi Garcin-Berson Alain Gassie Philippe Gaston Bruno Gérald Daniel Gerbi Jean-Noël Hannecart Jean-Pierre Hemmery Eric Hervé-Bazin Gilles Hervier Jean-Baptiste Labrusse Anne Landier-Juglar



Didier Laureau Catherine Laurent Philippe Lefelle Michel Marcenac Jean Mignot Jean-Louis Mignotte Bernard Mugnier Daniel Nauge Jean-Marie Nessi Francis Noël Jean-Luc Oun



Laurent Padoux Danièle Perray Philippe Perrier de la Bâthie Bernard Pezon Didier Pierre Sylvain Prioult Rémi Raclet Arnaud de Raynal Hubert Redon Michèle Rellier Bruno Rolland



Pierre Renard Claude Salvan Francis Seron Albert Thumann Florence Triail Jacques Valerio Thierry Walrafen Patrick Warin Jean-Charles Willard Geneviève Yavchitz Jacques Zaks

Les bénévoles sans affectation : Sophie de Brosses, Christian Denolf, Marie-Thérèse Deraze-Boyer, Vanessa Engel, Jean-Yves Hamon, Anne Meignien, Alain Salmon, Denis Schrameck et Bernard Terrier

- Rapport
financier

Exercice clos le 31 décembre 2014

Le mot du trésorier



Denis Le Squer, président du directoire de la Fondation pour la Recherche Médicale, trésorier

L'année 2014 s'inscrit parfaitement dans le plan stratégique défini pour 2013-2016 et approuvé par l'Assemblée générale du 20 juin, en consolidant les actions de développement menées ces dernières années.

L'excédent 2014 s'élève à 18 K€ résultant de 690 K€ de charges et de 708 K€ de produits. Ceci est le reflet d'une gestion toujours prudente et parfaitement adaptée aux ressources actuelles. Sur le plan bilanciel, le Comité poursuit sa politique de réserve prudente et huit mois de fonctionnement peuvent être assurés par ses fonds propres.

Les faits marquants de la gestion 2014 :

- l'agrément de nouveaux membres, le démarrage de nouvelles instructions, une augmentation des journées de bénévolat,
- l'organisation du colloque de l'ICFO entièrement financé par des subventions,
- la dénonciation en octobre 2014 par l'UNIOPSS de la convention de moyens incluant la mise à disposition de personnel, qui prendra effet en avril 2015,
- l'arrivée d'une nouvelle directrice générale à la fin du premier trimestre 2014,
- le recrutement en 2014 de la chargée de mission qui démarre ses fonctions en janvier 2015.

Les charges sont inférieures au budget car les conseils prévus autour de la modernisation du référentiel ou en cas de communication de crise n'ont pas été mobilisés en 2014. Certaines dépenses sont reportées sur 2015, en particulier pour les nouveaux outils de communication. Enfin, le recrutement d'un chargé de mission initialement prévu au 4^{ème} trimestre 2014 a été finalisé fin 2014 et impactera l'année 2015.

Les ressources sont quasi au niveau du budget, avec cependant quatre candidatures validées au second semestre 2014 conduisant à un démarrage d'instruction début 2015. Le Comité a également reçu une nouvelle subvention du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports pour la formation des bénévoles. Avec l'arrivée de trois nouveaux membres, les cotisations sont en augmentation.

Pour la troisième année, le Comité a procédé à la valorisation du travail de contrôle, d'expertise et d'accompagnement réalisé par ses bénévoles, cœur de son activité. Cela représente une ressource de 1,8 M€, sur un total cumulé de 2,5 M€, soit trois-quarts des ressources du Comité. En effet, avec 3 004 journées engagées au service de la mission, la mobilisation bénévole continue à progresser. Cet apport de compétence bénévole est aussi un investissement humain, contribuant à l'amélioration des fonctionnements des membres du Comité. Ceci permet à l'ensemble des organisations du Comité de progresser au bénéfice des causes d'intérêt général.

Dans un contexte économique difficile, les associations, les fondations et les fonds de dotation jouent un rôle déterminant pour notre société en portant des valeurs essentielles. La générosité publique est primordiale pour que nos structures disposent des moyens nécessaires dans la mise en œuvre de leurs missions. Ainsi, le rôle de tiers de confiance du Comité, garant d'une gestion rigoureuse, de la qualité de l'organisation, d'une éthique, d'une déontologie, accompagne les donateurs dans leurs investissements et les valeurs auxquelles ils adhèrent.

Compte tenu de son expertise et de son expérience, de plus en plus d'associations, de fondations et de fonds de dotation s'adressent au Comité. Afin de répondre à ces nouvelles sollicitations soutenant des causes issues de domaines de plus en plus diversifiés, le Comité poursuivra l'adaptation de son modèle et de sa gouvernance pour y répondre de manière optimale •

Analyse et commentaires des comptes

I - Introduction

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014, sont caractérisés par les données générales suivantes :

Total du bilan	= 687 991 €
Total des produits du compte de résultat	= 708 420 €
Total des charges du compte de résultat	= 690 074 €
Résultat de l'exercice	= 18 346 €

Le Comité de la Charte ne faisant pas appel à la générosité du public, il n'établit pas de Compte d'Emploi des Ressources.

Les comptes du Comité de la Charte ont été audités par le cabinet SLG Expertise, commissaire aux comptes de l'association, représenté par Mme Marion Bolze. Ils certifient l'ensemble des comptes de l'exercice 2014 et les documents financiers présentés.

II - Le compte de résultat

2.1 - Analyse des produits

Le **total des produits** s'élève à 708 421 € contre 679 815 € en 2013 (+4 %).

Avec 80 membres et un agrément probatoire en 2014 contre 78 membres en 2013, les **cotisations des membres** passent à 588 470 € contre 575 440 € en 2013.

Les **frais de dossiers** s'élèvent à 4 000 € en 2014, correspondant au démarrage de l'instruction de deux nouvelles candidatures. Les quatre dossiers reçus par le Conseil d'administration au second semestre 2014 conduiront à un démarrage d'instruction et à des frais de dossiers en 2015.

Les **subventions d'exploitation** s'élèvent à 106 800 €

en 2014 contre 90 000 € en 2013. La subvention du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports s'élève à 70 000 €, comme en 2013, conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2013-2015. Pour la première année, le Comité a reçu une subvention pour la formation des bénévoles, s'élevant à 2800€ contre 12 600 € demandés. La Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) a renouvelé sa subvention de 20 000 €, montant identique à 2013. Enfin, le colloque de l'ICFO ayant eu lieu en 2014 a donné lieu à 14 000 € de subventions, 7000€ de la Fondation Crédit Coopératif et 7 000 € du cabinet Deloitte.

Les **produits financiers** s'élèvent à 7 619 € contre 6318€ en 2013.

Les **produits exceptionnels** de 1 532 € correspondent à l'annulation d'une facture non parvenue sur l'année 2013.

2.2 - Analyse des charges

Le **total des charges** 2014 s'élève à 690 074 € ; il est en hausse de 5 % par rapport aux charges 2013 d'un montant de 655 559 €.

Le poste des **achats** s'élève à 42 147 €, contre 38 810€ en 2013, principalement avec le 7^{ème} baromètre de la confiance plus nourri qu'en 2013.

Les **services extérieurs** (location immobilière, entretien et réparation des locaux, assurances et maintenance du site Internet) s'établissent à 90 755 € en 2014 contre 64 631 € en 2013, principalement en raison de l'augmentation du loyer à partir de septembre 2013 et qui impacte en année pleine 2014, et des frais d'entretien et réparation liés à la finalisation de l'installation.

Les **autres services extérieurs** (rémunérations d'intermédiaires, honoraires, frais de déplacement et de repas, frais postaux et de téléphone et frais de colloque ou séminaire) se cantonnent à 138 685 € en 2014 contre 152 328 € en 2013.

Cette baisse est essentiellement due aux consultations juridiques effectuées en 2013 non renouvelées sur 2014 (25 K€) et les prestations supplémentaires de l'attachée de presse en 2013 (5 K€).

Elle est partiellement compensée par :

- les "frais et les déplacements des bénévoles" qui passent de 18 156 € en 2013 à 24 174 € en 2014. Cette hausse de 33 % s'explique par le nombre supérieur d'organisations en province, agréées ou en...

...cours d'instruction, ainsi que par un plus grand nombre de déplacements locaux concernant les organisations à réseaux,

- le séminaire de l'ICFO dont le coût en services extérieurs s'élève à 14 537 €.

Les **charges de personnel** s'établissent à un total de 356 642 € hors impôts et taxes sur rémunération vs 350 050 € en 2013.

L'augmentation des charges de personnel est de 2 % par rapport au réel 2013 avec un CDD de 4 mois à partir de septembre, partiellement compensé par la présence sur dix mois au lieu de douze du directeur général, ainsi que le recrutement du chargé de mission prévu à partir de septembre et recruté début 2015, en remplacement du chargé de mission présent 3 mois en 2013. Comme en 2013, elles incluent la mise à disposition de personnel par l'Uniopss et la Caisse des Dépôts.

Les **dotations pour risques et charges** s'élèvent à 36 294 €. L'indemnité de départ à la retraite a été provisionnée pour la première fois en 2014. Conformément aux règles comptables, la provision à l'ouverture de l'exercice a été retraitée du report à nouveau. Le montant de la dotation 2014 s'élève à 6 794 €. Par ailleurs, une provision de 29 500 € correspondant à la valeur résiduelle des travaux d'installation a été passée.

Les **impôts et taxes** s'élèvent à 12 100 € en 2014, contre 21 031 € en 2013.

Les **dotations aux amortissements** s'élèvent à 11 047 € en 2014 contre 14 308 € en 2013

Les **charges exceptionnelles** de 2 405 € correspondent essentiellement à des frais de dossiers réglés en 2013 et remboursés suite à la fermeture du dossier en 2014 avant d'entamer l'instruction.

III - Le bilan

3.1 - Total du bilan

Le **total du bilan** au 31 décembre 2014 est de 687991 €, contre 631 897 € pour l'exercice 2013.

3.2 - Actif

A l'actif, les **immobilisations** s'élèvent, après amortissements de l'exercice, à 45 467 €, contre 56 620 € en 2013.

Les **charges constatées d'avance** s'établissent à hauteur de 4 209 € en 2014, contre 6 854 € en 2013.

Les **disponibilités** s'élèvent à 637 465 € en 2014, contre 553 558 € en 2013. Elles sont placées au CIC sur un compte sur livret et un livret associatif.

3.3 - Passif

Le **passif** se décompose en :

- **un report à nouveau positif** de 441 563 €. Il est inférieur au report à nouveau 2013 malgré l'intégration du résultat 2013 de 24 255 €. En effet, en provisionnant pour la première fois l'indemnité de départ à la retraite, la première provision calculée à l'ouverture de l'exercice s'élevant à 25 229 € a été retraitée du report à nouveau.

- **le résultat de l'exercice 2014** de + 18 346 €, en attente d'affectation,

- **les provisions pour charges** de + 61 523 €, qui correspondent à la valeur résiduelle des travaux d'aménagement pour 29 500 € et à la provision d'indemnités de départ à la retraite pour 32 023 €,

- **un compte fournisseurs** qui s'élève à 72 502 € contre 49 835 € en 2013,

- **les dettes fiscales et sociales** qui s'élèvent à 82 056 € en 2014 contre 105 270 € en 2013,

- **les autres dettes** qui s'élèvent à 2 000 €.

VI - Conclusion

L'exercice 2014 dégage **un résultat positif de +18346€**. Sous réserve du vote de l'Assemblée générale, ce résultat augmentera le report à nouveau qui s'établira à 469 909 €, ce qui représente 68 % des charges 2014 ou huit mois d'exploitation •

BILAN

au 31 décembre 2014

	ACTIF	Exercice N clos le 31/12/2014			Exercice N-1 clos le 31/12/2013
		Brut	Amort. & Dépréciation	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles :	46 073,12	40 583,47	5 489,65	7 319,53
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Logiciels, droits & valeurs similaires	46 073,12	40 583,47	5 489,65	7 319,53
	Autres				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Immobilisations corporelles :	84 264,21	44 410,86	39 853,35	49 070,76
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériels et outillage industriels				
	Autres	84 264,21	44 410,86	39 853,35	49 070,76
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières	124,37	0	124,37	230,61
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres immobilisés de la dotation				
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres créances immobilisées	124,37	0	124,37	230,61	
TOTAL I		130 461,70	84 994,33	45 467,37	56 620,90
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	Autres				
	Avances et acomptes versés sur commandes			0	1 506,90
	Créances :	849	0	849	13 356,83
	• Créances usagers et comptes rattachés	540		540	9 415
	• Autres	309		309	3 941,83
	Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	637 465,32		637 465,32	553 558,16	
COMPTES DE REGULARISA- TION	Charges constatées d'avance	4 209,54		4 209,54	6 854,87
	TOTAL II	642 523,86		642 523,86	575 276,76
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	772 985,56	84 994,33	687 991,23	631 897,66

BILAN

au 31 décembre 2014

	PASSIF (avant répartition)	Exercice N clos le 31/12/2014	Exercice N-1 clos le 31/12/2013
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	451 563,40	452 536,71
	Résultat de l'exercice	18 346,25	24 255,69
	Résultat en instance d'affectation		
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise :		
	• Apports		
	• Legs et donations		
	• Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Écarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
Droit des propriétaires (commodat)			
TOTAL I		469 909,65	476 792,40
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	61 523	
FONDS DEDIES	Fonds dédiés :		
	• Sur subventions de fonctionnement		
	• Sur autres ressources		
TOTAL II		61 523	0
DETTES	Emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers		
	Avances et acomptes reçus sur commande en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	72 502,58	49 834,88
	Dettes fiscales et sociales	82 056	105 270,38
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 000		
COMPTES DE REGULARISATION	Produits constatés d'avance		
TOTAL III		156 558,58	155 105,26
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)		687 991,23	631 897,66

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2014

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	Exercice N clos le 31/12/2014	Exercice N-1 clos le 31/12/2013
Ventes de marchandises		
Prestations de services facturées	4 000	2 000
• Prix de journée		
• Dotation Globale		
• Autres		
Subventions d'exploitation	106 800	90 000
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		3 304,64
Cotisations	588 470	575 440
Autres produits (hors cotisations)		
TOTAL I	699 270	670 744,64
Charges d'exploitation (ou charges courantes non financières) :		
• Achats de marchandises		
• Variations des stocks		
• Achats de matières premières et autres approvisionnements		
• Variations des stocks		
Autres charges externes	318 513,77	305 809,57
Impôts, taxes et versements assimilés	5 793	16 304
Salaires et traitements	203 351,13	209 809,71
Charges sociales	110 757,93	107 514,53
Dotation aux amortissements et aux provisions		
• Sur immobilisations : dotation aux amortissements	11 047,29	14 307,62
• Sur immobilisations : dotation aux provisions		
• Sur actif circulant : dotation aux provisions		
• Pour risques et charges : dotation aux provisions	36 294	
Autres charges	84,46	298,04
TOTAL II	685 841,58	654 043,47
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	13 428,42	16 701,17
Quotes parts de résultat sur opérations faites en commun		
Excédent ou déficit transféré III		
Déficit ou excédent transféré IV		

COMPTE DE RESULTAT au 31 décembre 2014

COMPTE DE RESULTAT DU 01/01/2014 AU 31/12/2014	Exercice N clos le 31/12/2014	Exercice N-1 clos le 31/12/2013
Produits financiers :		
• De participations		
• D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
• Autres intérêts et produits assimilés	7 618,61	6 318,05
• Reprise sur provisions et transferts de charges		
• Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
TOTAL V	7 618,61	6 318,05
Charges financières :		
• Dotations aux amortissements et aux provisions		
• Intérêts et charges assimilées		
• Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL VI		
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	7 618,61	6 318,05
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	21 047,03	23 019,22
Produits exceptionnels :		
• Sur opérations de gestion	1 531,94	2 752,47
• Sur opérations en capital		
• Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL VII	1 531,94	2 752,47
Charges exceptionnelles :		
• Sur opérations de gestion	2 404,72	
• Sur opérations en capital		
• Dotation aux amortissements et provisions		
TOTAL VIII	2 404,72	
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-872,78	2 752,47
• Impôt sur les sociétés (IX)	1 828,00	1 516
Total des produits (I+III+V+VII)	708 420,55	679 815,16
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	690 074,30	655 559,47
SOLDE INTERMEDIAIRE	18 346,25	24 255,69
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Excédent ou déficit	18 346,25	24 255,69
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Produits		
• Bénévolat	1 823 428	1 854 614
• Prestations en nature		
• Dons en nature		
Total		
Charges		
• Secours en nature		
• Mise à disposition gratuite de biens et services		
• Personnel bénévole	1 823 428	1 854 614
Total		



CE LABEL EST UN GAGE
DE **CONFIANCE**
ET DE TRANSPARENCE

**SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX**

-  *Facebook*
facebook.com/donenconfiance
-  *Twitter*
[@donenconfiance](https://twitter.com/donenconfiance)
-  *Youtube*
Don en confiance
-  *Linked In*
Comité de la charte

GÉRARD DE LA MARTINIÈRE
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE LA CHARTE

COMITÉ DE LA CHARTE DU DON EN CONFIANCE

15/17, rue Albert, 75013 PARIS - 01. 53. 36. 35. 02 / 03
contact@comitecharte.org - www.comitecharte.org